

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : Le rôle des ententes industrielles dans le régime actuel de la production, par M. Georges De Leener. — Le rapport de la Commission d'Orientation Industrielle. — Chronique : Le marché des céréales en novembre 1936. — Statistiques.

## LE RÔLE DES ENTENTES INDUSTRIELLES DANS LE RÉGIME ACTUEL DE LA PRODUCTION

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Quelques précisions seront utiles pour commencer, à l'effet de fixer les idées sur la portée de cette étude. Il importe de définir avant tout les ententes industrielles qui en fourniront toute la matière. Nous aurions tout aussi bien pu dire syndicats industriels ou organisation professionnelle au lieu d'ententes industrielles. En choisissant ce dernier terme, nous nous sommes conformé à un usage de plus en plus répandu dans le langage scientifique. Le même terme sert de titre à un ouvrage récent, auquel nous aurons d'ailleurs l'occasion de faire maint emprunt, publié par ANDRÉ PIETTRE, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Paris (1). Il y désigne, dans son sens le plus large, des accords conclus entre des entreprises industrielles indépendantes en vue de limiter la concurrence entre elles.

Les ententes industrielles ainsi comprises se distinguent des organisations syndicales ou autres dont le but est d'ordre social, en tant que celles-ci visent à régler les rapports entre patrons et ouvriers. Elles se distinguent aussi des *holdings* poursuivant un but financier par la possession du capital des entreprises qu'ils concernent et des *pools* dont la fin est d'ordinaire une spéculation à court terme fondée sur la perspective de différences de prix.

(1) ANDRÉ PIETTRE, *L'évolution des ententes industrielles en France depuis la crise*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1936.

De telles ententes n'ont absolument rien de neuf dans le régime contemporain de la production. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elles se sont de plus en plus multipliées dans toutes les industries et dans tous les pays. Les groupements dans lesquels elles s'incorporent ont emprunté des formes des plus variées, allant de la simple convention jusqu'à des organismes, associant pour la vente en commun toutes les entreprises participantes. Au terme extrême, celles-ci sacrifient même leur individualité en se fusionnant dans de vastes entreprises unitaires dont l'industrie américaine a fourni particulièrement de nombreux exemples sous le nom de « trusts ».

Les ententes industrielles ont usé des moyens des plus divers pour limiter la concurrence selon leur objectif essentiel. Ces moyens sont suffisamment connus pour que nous n'ayons pas à y insister, si ce n'est en rappelant les plus habituels d'entre eux, comme la fixation collective des prix, le partage des débouchés et la limitation de la production.

On peut dire que les ententes industrielles furent considérées jusqu'à la guerre mondiale exclusivement comme des institutions de caractère privé, encore que la permanence de leur fonction semblât déjà un fait acquis et que leur existence parût satisfaire à l'intérêt général. Tentant de définir le rôle des trusts, dès 1903 nous citons un rapport de la Commission industrielle

des Etats-Unis concluant en ces termes : « L'expérience démontre que les trusts sont devenus des organes permanents dans le monde industriel » et nous ajoutons : « Trop souvent les excès ont caché l'origine, l'explication, l'utilité et la nécessité des trusts. Que ces abus disparaissent sous l'action de lois de contrôle, et les trusts apparaîtront sous leur jour véritable; chacun pourra reconnaître leur nécessité pour le développement économique et pour le progrès de la société humaine. Leur but essentiel répond à un besoin grandissant des hommes : la sécurité. C'est en accroissant la sécurité dans l'organisation économique actuelle, par la réduction des risques de toutes sortes accumulés par la libre compétition, que les trusts se sont développés pour jouer leur rôle fondamental de régulateurs des conditions de l'industrie (2). »

Les mêmes propos se fussent tout aussi bien appliqués aux ententes industrielles en général. Aussi dirons-nous avec BERTRAND NOGARO qu'il y a « dans ces tentatives d'organisation des groupements de producteurs, en vue de régler la production et les prix, un des traits les plus caractéristiques de l'économie contemporaine (3) ».

\* \* \*

De la part des producteurs qui se groupent dans des ententes industrielles, rien d'essentiel ne se présente actuellement dans celles-ci qui ne s'y présentât au début du siècle. Les objectifs généraux sont restés les mêmes; les formes offrent la même diversité; les moyens mis en œuvre n'ont pas fondamentalement changé. Des traits nouveaux sont cependant apparus, plus particulièrement dans certains objectifs que les ententes se sont assignés surtout depuis le début de la crise actuelle. Dans les années qui suivirent immédiatement la grande guerre, le monde est passé par une phase de reconstruction. Celle-ci s'est traduite, fait observer ANDRÉ PIETTRE, d'une manière générale par une volonté de production accrue, que facilitait par ailleurs l'inflation des monnaies. Un large mouvement s'ensuivit en faveur de la concentration industrielle. Celle-ci était orientée surtout vers la fusion des entreprises, dont les *Konzern* allemands devenaient alors l'exemple, plutôt que vers la formation de véritables ententes plus simples et moins puissantes. La plupart de ces trop vastes groupements ne survécurent pas aux causes qui les avaient fait naître (4). Dans la phase successive de prospérité qui se déroula à la faveur de la stabilisation des monnaies et sous l'influence de grandes et même d'excessives facilités de crédit, l'organisation des ententes fut dominée par l'idée de rationalisation industrielle. De larges ententes, destinées à soutenir l'essor économique et souvent étendues au delà des frontières, furent insti-

(2) GEORGES DE LEENER, *Le rôle des trusts dans l'organisation économique actuelle*. Mémoires publiés par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Nouvelle série. Collection in-8°. Tome I, 1904, p. 98.

(3) BERTRAND NOGARO, *Éléments d'économie politique*, Paris, Librairie Delagrave, 1936, p. 50.

(4) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, p. 7.

tuées. Beaucoup d'entre elles, créées sur des bases trop fragiles, ne devaient cependant pas subsister davantage que les précédentes. Elles se dénouèrent au cours de la dernière phase de l'après-guerre pour faire place à des groupements de tendance très différente. A la volonté d'accroître les rendements et de rationaliser les entreprises succéda celle de réduire la production, jusqu'à détruire parfois même les moyens de production qui s'avéraient en excédent. Telles se caractérisent les ententes industrielles dans la crise actuelle qui sévit dans le monde entier depuis 1929. Leurs nouvelles particularités sont dans un étroit rapport avec le déséquilibre accentué, peut-être sans précédent, entre l'outillage et les possibilités de son emploi. On comprend que la surabondance d'outillage dont témoignent presque toutes les activités industrielles soit un fait déterminant dans l'objectif présent des ententes industrielles, tendant ainsi avant tout à limiter la production en usant éventuellement de procédés préventifs par des moyens destinés à empêcher le suréquipement. Aussi, dans de nombreuses ententes industrielles constituées depuis quelques années, le rôle assigné à ces moyens apparaît-il comme leur caractère nouveau le plus marqué. On peut y ajouter, avec A. PIETTRE, la nouveauté des procédures d'arbitrage qui se présentent dans l'organisation de diverses ententes.

De ces deux tendances, particulièrement actuelles, nous apporterons quelques exemples destinés à mieux faire comprendre toute la signification. La réorganisation du marché intérieur sidérurgique en France s'effectua en 1932 sur la double base de l'interdiction de fabrications nouvelles et de la procédure d'arbitrage insérées l'une et l'autre dans des accords triennaux. Une douzaine de comptoirs furent reconstitués ou créés dans ces conditions. Leurs conventions furent renouvelées en novembre 1935 pour une durée de cinq ans. La procédure d'arbitrage a marqué un progrès très net à l'occasion de ces renouvellements. D'après A. PIETTRE, l'expérience acquise avait prouvé, outre la nécessité de la limitation de la production au moyen de quantums individuels de vente, la difficulté de la fixation de ceux-ci par les intéressés (5). C'est pourquoi les accords de novembre 1935 confièrent à des arbitres la mission d'organiser les groupements, notamment en fixant les quantums de vente à attribuer à chaque participant. Des directives leur étaient d'ailleurs tracées à cet effet. Leurs décisions devaient en premier lieu s'inspirer, pour s'en rapprocher, de l'état où se serait trouvée la production sous un régime de liberté. Elles devaient, d'autre part, tenir compte des situations exceptionnelles individuelles, comme celles des petites usines dont la cadence de production paraîtrait se prêter, difficilement à certains réajustements. Cette considération mérite quelque explication. On remarquera que si la production d'une usine possédant dix hauts fourneaux peut être aisément réduite par dixième au moyen de la fermeture de l'un d'eux,

(5) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, pp. 25 et 26.

celle d'une autre usine possédant seulement deux hauts fourneaux, ne peut, *grosso modo*, subir de réduction moindre que d'une moitié. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles de petites usines sont souvent particulièrement réfractaires aux ententes. Il était utile que les arbitres pussent tenir compte de cette circonstance. Enfin leurs décisions devaient faire état des nouvelles installations que les conventions antérieures n'avaient pas interdites, car elles s'étaient bornées à la limitation de la production.

L'importance de ce rôle conféré aux arbitres mérite d'autant plus d'être soulignée qu'il révèle de la part des entreprises se groupant dans des ententes certaines inclinations à se prêter mieux que jadis à la discipline de la production. L'arbitrage peut même être considéré en cette matière comme « une sorte de demi-mesure à mi-chemin de la liberté et de l'autorité » (6).

Dans les ententes dont il vient d'être question, l'excès de production a été enrayé par le contingentement des parts attribuées à chaque entreprise participante. D'autres dispositions en rapport avec la phase de crise actuelle visent à prévenir la surproduction en enrayant le suréquipement. Elles caractérisent des ententes de suréquipement dans lesquelles deux catégories peuvent être distinguées. Dans la première, les remèdes institués sont d'ordre curatif. On en trouve des applications dans l'industrie lainière française sous les espèces de groupements locaux et passagers qui ont procédé à des rachats de matériel en excédent et à la destruction d'une partie de celui-ci. Des projets de même ordre ont été présentés dans l'industrie cotonnière française où les ententes de surproduction ont généralement échoué, comme elles ont d'ailleurs échoué aussi dans d'autres pays. Des ententes de suréquipement d'ordre curatif ne sont pas du tout particulières à la France. Un très vaste organisme, appelé *Lancashire Cotton Corporation*, a poursuivi un but identique dans l'industrie cotonnière anglaise. Plus de la moitié des filatures de coton — 74 sur 140 — groupées dans cette entente ont été fermées et dans nombre d'entre elles l'outillage a été détruit moyennant indemnité.

La deuxième catégorie des ententes de suréquipement se distingue par l'emploi de moyens préventifs. Le recours à ces moyens n'est cependant pas absolument neuf; mais il était longtemps resté exceptionnel. S'il tend à devenir plus fréquent, la raison en est dans le suroutillage particulièrement excessif qui s'est développé surtout depuis la guerre, ainsi que dans les graves effets qui en sont résultés. Une entente instituée en Belgique entre les tréfileries et les clouteries comporte, entre autres dispositions, l'interdiction pour les entreprises affiliées de créer de nouvelles usines dans le pays ou d'apporter des extensions aux usines existantes. Il s'agit bien nettement de moyens préventifs contre le suréquipement. A. PIETTRE rapporte qu'en France, notamment dans certaines branches de

la petite industrie, des ententes demeurées très secrètes, ont été conclues pour limiter l'extension des entreprises pendant un temps variable. Tantôt tout accroissement d'outillage est absolument interdit; tantôt il est soumis à une autorisation préalable des autres membres de l'entente (7).

\* \* \*

Aux exemples d'ententes que nous venons d'analyser brièvement, nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres que nous relèverions soit dans l'organisation sur le plan national des industries de divers pays, soit dans la constitution de groupements analogues sur le plan international. Dans leurs moyens autant que dans leur but elles manifestent de la part des producteurs un sacrifice de leur propre liberté à des fins de discipline collective. Ce sacrifice est librement consenti par les chefs d'entreprises agissant sous le signe de leur seule autorité. On peut concevoir que la même discipline, au lieu d'être le fait d'actes de producteurs agissant en pleine liberté, leur soit imposée par l'Etat tout-puissant. Il en est ainsi en Allemagne dans les ententes obligatoires ou *Zwangskartelle* qui peuvent être instituées par l'Etat en vertu de la loi du 15 juillet 1933, encore que les applications en soient restées peu nombreuses. Il convient de noter dans le même sens l'existence, dans divers pays, comme l'Italie et le Portugal, soumis à un régime corporatif, des corporations constituées par l'Etat et jouissant de prérogatives qui les rapprochent, à certains égards, des ententes industrielles.

Dans le principe, l'obligation des ententes industrielles peut découler de deux ordres distincts de préoccupations. Selon les unes, il s'agit avant tout de sauvegarder l'intérêt collectif de l'industrie en cause par le moyen d'une protection contre le danger de la concurrence de producteurs dissidents. La considération de ce danger se fonde sur l'impossibilité vis-à-vis de laquelle cette concurrence place une entente qui cherche à agir sur les prix pour les majorer selon les nécessités d'une saine gestion industrielle. On reproche éventuellement aussi à la même concurrence de constituer un obstacle aux efforts des dirigeants des ententes soucieux de rationaliser la production par la limitation de celle-ci au mieux des besoins du marché, ainsi que par un partage des débouchés. On comprend ainsi que des groupements industriels en butte à des actes de concurrence de producteurs dissidents adressent à l'Etat des appels pressants pour qu'il leur fasse entendre raison. C'est dans le même esprit que HENRI VELGE, s'inspirant en partie du Rapport au Roi qui a précédé l'arrêté royal belge du 13 janvier 1935 sur l'entérinement des décisions prises par les ententes industrielles, invoque en faveur de l'obligation éventuelle les difficultés de la défense des débouchés sur le marché international. « La conclusion d'accords entre groupements, écrit-il, est souvent une condition indispensable pour l'exécution d'une convention interna-

(6) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, p. 28.

(7) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, p. 73.

tionale. Les gouvernements ne fixent plus les contingents de devises ou les autorisations d'importation qu'en tenant compte du programme de production et de vente élaboré par les producteurs organisés. L'exportation devient de plus en plus difficile pour les industriels et les commerçants dispersés. Partout on reconnaît la nécessité d'une solidarité professionnelle; la structure économique de notre pays est particulièrement délicate et liée aux luttes des grands pays industriels; pour sauvegarder sa vitalité, un effort de coordination est nécessaire. Ce sont d'ailleurs les industries qui ont institué une organisation forte, et accepté une discipline librement consentie qui ont le mieux réussi à traiter avec les groupements des pays voisins et à défendre leur situation (8). » Si tels sont les avantages de cette discipline, on peut comprendre qu'à défaut des concours spontanés nécessaires à cet effet certains songent à les réunir par la contrainte.

Dans le deuxième ordre de préoccupations, auxquelles confinent certaines raisons qui viennent d'être reproduites sous la plume de H. VELGE, la primauté revient à des objectifs de politique économique générale et même à des objectifs d'ordre social. Dans ces dernières années ils ont été formulés en liaison avec des réformes de structure motivées par l'impatience de solutions au déséquilibre économique actuel. Nombreux sont ceux qui, en rejetant les plans d'économie dirigée qu'ils tiennent pour chimérique ou périlleuse et en conservant leur confiance dans les bases capitalistes de la société, cherchent une issue aux désordres présents dans une organisation de la production ou dans une économie coordonnée. Dans leur esprit, celle-ci n'aurait pas seulement pour fin de servir par le moyen de la discipline des ententes les intérêts collectifs respectifs de toutes les industries. Leur but se confondrait avec l'intérêt général en tendant à assurer dans l'ensemble du monde économique plus d'harmonie et plus de sécurité. Comme l'écrit R.-J. GAULON, « en obligeant les individus à se discipliner professionnellement, l'Etat peut arriver — à la condition de suivre de très près cette évolution — à les rendre davantage conscients de leurs devoirs vis-à-vis de lui-même, de leur profession et de la collectivité et à s'en faire de véritables collaborateurs sur le plan économique et social » (9).

L'évolution des tendances des ententes industrielles dans le sens de la constitution des ententes obligatoires est incontestable. D'une manière très générale, deux sortes d'ententes obligatoires peuvent être envisagées, d'après l'exemple que A. PIETTRE nous apporte de leur expérience en France en faisant remarquer qu'elles témoignent assez bien du passage graduel du libéralisme à l'étatisme. Dans les premières, l'initiative reste aux particuliers. L'Etat se borne, sur la demande des intéressés, à rendre obligatoires à toute la profession des accords conclus au préa-

lable par la majorité des producteurs. Il s'agit d'ententes spontanées dans leur formation, mais élargies par l'Etat qui les rend obligatoires dans leur application (10). A cette intervention de l'Etat a correspondu en France la tentative du projet de loi Flandin-Marchandeu. Dans son essence, celui-ci était destiné, dans le cas de constitution spontanée d'ententes industrielles, à rendre obligatoires leurs accords internes lorsque ces accords représentaient au moins les deux tiers du nombre et les trois quarts du chiffre d'affaires des entreprises de la production considérée et lorsque une demande expresse tendant à rendre ces accords obligatoires serait formulée. Cette obligation pouvait être décrétée par le gouvernement après avis donné par un comité d'arbitrage. L'objet de ces accords pouvait être très étendu. « Non seulement, fait remarquer à ce sujet A. PIETTRE, les ententes pouvaient, par toutes sortes de moyens limiter la production (art. 3), mais encore elles devaient empêcher le suréquipement, puisqu'il était prévu (art. 9) que leur autorisation serait toujours nécessaire à la création ou au transfert d'une entreprise nouvelle » (11). Ce projet subit des avatars divers au cours de ses discussions parlementaires et il échoua dans celles-ci sans être finalement consacré par la loi. On doit rapprocher du projet Flandin-Marchandeu l'arrêté royal belge du 13 janvier 1935 dont les auteurs du premier s'étaient visiblement inspirés. Cet arrêté conférant des pouvoirs spéciaux à l'Etat en matière d'entérinement des restrictions syndicales à la liberté de la production et de la distribution a été longuement discuté à cette même place (12). Aussi nous bornerons-nous, en ce qui le concerne, à renvoyer le lecteur aux commentaires que nous y avons consacrés. Nous ajouterons cependant que la pratique n'a encore guère consacré en Belgique le système de l'arrêté royal du 13 janvier 1935 dont on ne compte jusqu'à présent qu'une couple d'applications. On ne peut donc dire qu'en réalité le régime des ententes industrielles ait, sous son influence, commencé dans notre pays à se transformer dans la voie de l'obligation. Il en est à peu près de même en France où les ententes obligatoires résultant de l'initiative des entreprises industrielles intéressées sont restées tout à fait exceptionnelles, outre qu'elles ont été dues à des interventions spéciales de l'Etat, en dehors de tout cadre légal général. Telle est l'entente du sucre qui fut d'abord un accord privé conclu en 1931 pour trois ans à l'effet de contrôler l'offre de sucre sur le marché intérieur et de réglementer la production en harmonie avec la consommation. Chaque fabrique de sucre adhérente avait la faculté de vendre où bon lui semblait à la condition de rester dans les limites du contingent qui lui était attribué. L'Etat intervint par divers décrets dont le plus important fut celui du 31 octobre 1935 qui assigna aux accords de

(10) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, p. 83.

(11) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, p. 88.

(12) GEORGES DE LEENER, « L'arrêté royal belge du 13 janvier 1935. Les pouvoirs de l'Etat en matière d'entérinement des restrictions syndicales à la liberté de la production et de la distribution », *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, 10 février 1936.

(8) HENRI VELGE, *L'organisation professionnelle. Projet de réalisation en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Association des Patrons en Ingénieurs catholiques, 1936, p. 47.

(9) ROGER-JEAN GAULON, *A la recherche de l'équilibre perdu*, Paris, Les Œuvres françaises, 1936, pp. 129 et 130.

l'entente du sucre un caractère obligatoire. Ce décret prévoit, en effet, que les dispositions concertées tendant à équilibrer la production et l'utilisation des betteraves sucrières deviendront obligatoires pour tous les fabricants de sucre, à la double condition : 1° qu'elles réunissent l'adhésion des quatre cinquièmes au moins des entreprises ayant fonctionné au cours de la précédente campagne; 2° que ce pourcentage représente quatre cinquièmes au moins de la production de cette même campagne. Ce double taux étant réalisé et les dissidents ayant dû se rallier aux accords, l'entente du sucre est devenue générale et obligatoire (13). Une tentative du même ordre dans l'industrie lyonnaise de la soie eut un échec retentissant, bien que les initiatives en soient venues de syndicats de Lyon.

Nous en arrivons maintenant à la deuxième catégorie des ententes obligatoires dans laquelle l'initiative émane de l'Etat. Celui-ci les impose à la fois dans leur conclusion et dans leur fonctionnement. Tels sont les caractères propres des *Zwangskartelle* ou cartels obligatoires en Allemagne et des corporations dans divers pays soumis à un régime corporatif. Il n'en existe pas d'exemple caractérisé en Belgique, bien que des tendances dans ce sens se soient déjà manifestées à diverses reprises; mais en France, l'industrie de la chaussure a été placée, en vertu de la loi du 22 mars 1936, dans des conditions assez analogues à celles d'une entente obligatoire dont l'Etat aurait pris l'initiative. Plus caractéristique est le Comité professionnel de la meunerie, créé par un décret-loi du 31 octobre 1935. Ce comité a qualité pour établir pour chaque moulin la quantité maxima de blé qu'il pourra moudre. En outre, la création de nouveaux moulins est interdite.

\* \* \*

D'étape en étape, le rôle des ententes industrielles s'étend de plus en plus en laissant pressentir qu'elles constituent, dans un avenir plus ou moins rapproché, un élément fondamental dans l'ensemble d'une armature nouvelle de l'organisation économique. D'aucuns se plaindront à faire de celle-ci un néo-corporatisme dans la constitution duquel une place éminente reviendrait aux ententes industrielles dûment habilitées à cet effet. Plus circonspect est HENRI VELGE qui considère les ententes industrielles pour la place qu'elles devraient occuper dans le cadre d'une organisation professionnelle générale dont il vient de présenter un projet de réalisation en Belgique (14). Pareille organisation professionnelle exige qu'au pre-

mier stade existent des groupements unissant les personnes et les institutions qui pratiquent une même profession. Sans aucun doute, les ententes industrielles appartiennent à ces groupements. Point n'est nécessaire, dans l'esprit de notre auteur, qu'ils fassent l'objet d'une organisation légale, à laquelle il préfère l'organisation libre. Il fait remarquer, avec raison, que celle-ci aurait le grand avantage d'être entièrement conforme à nos traditions et il ajoute : « Nombreux sont les groupements professionnels existant actuellement en Belgique entre lesquels chefs d'entreprises et travailleurs sont répartis; ils y exercent une action incontestable. Leur organisation est l'œuvre de ceux qui y participent. Il y a donc tout intérêt à construire l'organisation professionnelle sur une base déjà aussi solidement assurée. » Liberté entière serait ménagée aux chefs d'entreprises d'adhérer ou de ne pas adhérer aux ententes industrielles que constitueraient certains de ces groupements professionnels dont les prérogatives pourraient s'étendre à la réglementation de la production et de la vente; mais qu'ils y aient ou non adhéré, ils seraient susceptibles d'être contraints de se soumettre aux dispositions adoptées par une certaine majorité des participants lorsque, après une procédure définie, ces dispositions auraient été rendues obligatoires par arrêté royal. Ces dispositions pourraient comprendre jusqu'à l'interdiction d'installer de nouvelles usines.

Le souci, dans de telles conceptions, de réaliser une économie coordonnée, s'explique par de nombreuses circonstances. La même coordination a d'ailleurs été de tout temps, bien qu'à des degrés très différents, parmi les objectifs essentiels des ententes industrielles. Selon les nouvelles tendances, l'Etat est invité à y intervenir, soit par voie de contrôle, soit par voie de contrainte. Ses interventions éventuelles justifient de sérieuses appréhensions. Le principal danger serait que, sous leur influence, la structure industrielle finisse par se figer dans des formes et dans des rapports désormais immuables.

Sous le régime de la liberté, les ententes industrielles se font et se défont selon les circonstances. Lorsqu'elle devient excessive, leur instabilité est certes regrettable. Par contre, les dissolutions d'ententes suivies de reconstitutions sur de nouvelles bases ménagent la possibilité de réajustements opportuns en raison des changements incessants de conjoncture ainsi qu'en raison des vicissitudes de la vie propre de chaque entreprise. Si des interventions de l'Etat devaient, dans l'avenir, priver la structure industrielle de cette souplesse, le monde serait menacé de maux infiniment plus graves que n'en ont jamais produits les pratiques de l'individualisme et de la liberté.

(13) ANDRÉ PIETTRE, *op. cit.*, pp. 94 et suiv.

(14) HENRI VELGE, *op. cit.*, pp. 27 et suiv.

## LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ORIENTATION INDUSTRIELLE (1).

La *Revue du Travail* a communiqué au pays le texte du rapport remis par la Commission d'Orientation Industrielle au Conseil des Ministres et approuvé par celui-ci en sa séance du 14 septembre 1936. Bien que ce rapport n'ait pas eu pour objet de tracer des conclusions définitives, ni de présenter des solutions entièrement au point, son intérêt politique immédiat doit à peine être mis en évidence. Ayant reçu dans ses grandes lignes l'approbation du Gouvernement, il précise les intentions de celui-ci quant à la poursuite de l'œuvre de redressement inaugurée en avril 1935 et il constitue un témoignage particulièrement précieux de sa préoccupation constante de prévoir les transformations que subit la structure économique du pays afin de faciliter leur développement. A ce point de vue, déjà, pareil document mérite de retenir l'attention, mais il en est d'autres, d'un intérêt peut-être moins immédiat, mais non moins puissant cependant, qu'il importe de ne point négliger. Ce document fixe, en effet, le problème économique et social, une partie importante de celui-ci tout au moins, tel que nous le concevons aujourd'hui. Il l'interprète et il esquisse quelques solutions. A ce titre, il mérite quelques commentaires.

\* \* \*

Le but de l'enquête préliminaire entreprise par la Commission d'Orientation Industrielle est d'abord défini : faire, après un an de redressement de la conjoncture économique, un tour d'horizon dans le domaine plus particulièrement industriel; poser les problèmes généraux et les problèmes spécifiques qui paraissent requérir une solution; indiquer parfois le sens dans lequel cette solution peut être recherchée et, d'une manière générale, déterminer dans quelle mesure il sera nécessaire d'abandonner les voies anciennes pour assurer au pays un équilibre économique satisfaisant.

L'heureuse recherche de cet équilibre est évidemment fonction de la conjoncture économique générale. Point d'espoir de guérison si celle-ci n'évolue pas favorablement, ainsi qu'en a témoigné l'expérience anglaise. Aussi, la phase de reprise de la conjoncture constitue-t-elle une ambiance éminemment propice à la résorption des déséquilibres de structure qui affectent l'économie nationale. L'adaptation de structure de l'économie belge sera donc le prolongement logique du redressement de conjoncture, mais

(1) Ministère des Affaires Economiques. Commission d'Orientation Industrielle. Rapport préliminaire général sur la réorientation économique de la Belgique. *Revue du Travail*, septembre 1936.

il supposera le maintien des conditions fondamentales de reprise économique sur les divers marchés. Parmi ces conditions, la Commission mentionne tout particulièrement :

1° Des taux réduits d'intérêt dans tous les compartiments des marchés de l'argent et des capitaux en vue d'amener les capitalistes à accepter des risques nouveaux et de faciliter l'assainissement des situations obérées;

2° Le maintien d'un niveau général des prix et rémunérations qui soit en relation correcte avec le niveau des prix et rémunérations des pays voisins;

3° Une sécurité économique suffisante pour engager l'épargne privée à s'investir.

La Commission n'examine pas comment ces conditions peuvent être établies et maintenues; elle se borne à constater qu'elles sont nécessaires et elle passe ensuite à un examen de l'ordre de grandeur et de la nature des problèmes de réorientation économique.

### I. — ORDRE DE GRANDEUR ET NATURE DES PROBLÈMES DE RÉORIENTATION INDUSTRIELLE.

L'ampleur du problème est indiquée par l'importance du chômage dont ont souffert et souffrent encore nos populations ouvrières. A la fin de 1934, sur une population ouvrière approchant les 1.700.000 personnes, les chômeurs complets pouvaient représenter quelque 375.000 personnes.

Dans cet ensemble (22,2 p. c. de la population ouvrière), la Commission estime que 35.000 chômeurs ou 2 p. c. environ de la population ouvrière constituaient un minimum incompressible de chômage résultant de changements en cours, tandis que 85.000 personnes, ou 5 p. c. de la population ouvrière, chômaient pour des causes purement saisonnières. Dans ces conditions, il restait 255.000 personnes privées complètement d'emploi pour des raisons tenant à la conjoncture et à la structure industrielle. Parmi celles-ci, la Commission considère qu'en juin dernier 110.000 environ avaient été remises au travail par le redressement de la conjoncture, de telle manière que le problème se réduisait à quelque 145.000 personnes, dont une bonne partie chômaient encore pour des raisons tenant à la conjoncture économique.

La Commission n'accorde que peu d'attention au chômage intermittent car celui-ci « intéresse moins immédiatement le problème de structure, dont l'objet principal est le réemploi des chômeurs complets (2) ». On peut faire remarquer à ce sujet qu'il n'y a pas de

(2) Page 10 du rapport, huitième alinéa.

raison de supposer *a priori* qu'une crise de structure se traduise pour la population ouvrière par un chômage complet plutôt que par un chômage intermittent ou, si l'on préfère, il n'y a guère de raison de croire que ce dernier serait plutôt caractéristique d'une crise de conjoncture alors que le chômage complet serait plutôt associé à une crise de structure. De nombreux facteurs décident, dans chaque cas, des méthodes particulières d'adaptation du travail ouvrier à une contraction de l'activité économique. Il n'est point de règle générale en ce domaine. Ces réserves étant formulées, il y a lieu d'admettre que l'absorption des chômeurs — complets et partiels — constitue un problème de conjoncture dans la mesure où il s'agit de les réoccuper dans leur ancien emploi; elle est un problème de structure dans la mesure où il faut modifier notre appareil industriel et l'orientation professionnelle de la main-d'œuvre disponible.

Reprenant l'étude de la question par un autre côté, celui des statistiques de l'emploi, la Commission essaie d'établir dans quelle mesure ce chômage doit être associé aux progrès de la rationalisation. Les quelques exemples que mentionne le rapport et que nous avons repris dans le tableau ci-joint, témoignent de l'incidence de ces progrès sur l'importance des effectifs attachés à de nombreuses industries.

A ce sujet, la Commission affirme sans réserves qu'au cours de la crise, « les économies internes, résultant de réorganisations du travail, et le progrès technique ont développé le chômage (3) ». Il ne faut cependant pas perdre de vue que la réalisation de ces économies, la recherche et l'application de ces progrès ont été imposées à notre industrie par les circonstances. Il est à peine douteux que ces améliorations apportées à notre outillage et à notre exploitation industrielle, loin d'aggraver le chômage au cours de ces années, l'aient au contraire limité. On peut arguer que des progrès techniques trop rapides, qui ont dépassé les possibilités d'adaptation de la structure économique et sociale du monde, ont en partie été responsables de la crise dans laquelle celui-ci s'est trouvé plongé. Conclure toutefois de cette thèse qui s'applique à l'économie mondiale prise dans son ensemble, à la vérité d'un diagnostic analogue en ce qui concerne l'économie particulière de la Belgique, c'est oublier que l'influence de notre pays sur l'évolution économique et sociale du monde est somme toute réduite et que, dans une très large mesure, les conditions d'exploitation de notre industrie nous sont dictées par les tendances qui animent les économies concurrentes de la nôtre. Telle est sans doute l'interprétation qu'il convient de faire du texte proposé par la Commission.

#### Production industrielle, personnel occupé et productivité des ouvriers.

	PRODUCTION INDUSTRIELLE		PERSONNEL OCCUPÉ		DIFFÉRENCES ENTRE 1929 ET 1935 EN %		PRODUCTIVITÉ DES OUVRIERS PAR AN	
	1929	1935	1929	1935	Production	Personnel occupé	1929	1935
Mines de houille .....	26.939.930	26.484.230	151.869	120.165	- 1,7	- 20,9	177	230
Mines métalliques .....	169.650	143.437	652	319	- 15,5	- 51,1	260	450
Fabriques de coke .....	5.951.760	4.444.490	5.986	3.919	- 25,3	- 34,5	994	1.134
Agglomérés de houille .....	2.018.110	1.368.610	1.174	787	- 32,2	- 33,0	1.719	1.719
Hauts fourneaux .....	4.040.530	3.029.600	7.703	4.008	- 25,-	- 48,0	525	756
Acéries .....	4.109.500	3.022.540	12.287	6.509	- 26,4	- 47,-	334	464
Fabriques de fer puddlé .....	12.130	3.290	185	25	- 72,9	- 86,5	66	132
Laminoirs .....	4.054.680	3.076.530	26.101	19.291	- 24,1	- 26,1	155	159
Métaux non ferreux .....	42.541	445.144	11.497	8.368	+ 7,9	- 27,2	36	53

Il est d'ailleurs une autre question qu'il importe de dissiper. Il n'est pas rigoureusement vrai qu'au cours de la crise « tout l'effort des sphères dirigeantes a tendu à une contraction de l'activité des entreprises existantes en vue d'améliorer les résultats comptables (4) ». C'est là, une fois de plus, une responsabilité que vraisemblablement nos employeurs n'assumeront pas sans réserves sérieuses. Au cours de ces années, en effet, tous leurs efforts ont porté sur une *adaptation* de cette activité aux conditions de prix qui leur étaient imposées et si cette adaptation a dû comporter une mesure trop abondante de contraction de l'activité industrielle, ce ne fut assurément

pas le résultat d'une politique délibérée d'exploitation, mais bien d'une conjoncture commerciale exceptionnellement défavorable qui ne permettait plus guère d'autre issue aux problèmes qu'il y avait lieu de résoudre. Tout chômage de capacité productive coûte cher et l'on ne s'y résout que pour éviter de plus grands maux. Dans ce sens et dans ce sens seulement, ce chômage a pu améliorer des résultats comptables et encore ne pouvait-il s'agir que de résultats comptables à venir.

Après avoir précisé l'aspect quantitatif du problème de la réorientation industrielle, la Commission constate que l'aspect qualitatif de celui-ci n'est pas moins important.

(3) Page 8 du rapport, dernier alinéa.

(4) Page 9 du rapport, premier alinéa.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, elle note que lorsqu'on doit remettre rapidement au travail une population ouvrière qui a chômé depuis longtemps, de grosses difficultés se rencontrent dans le choix d'ouvriers qualifiés. Pour diverses raisons, un ensemble de chômeurs a toujours des qualités physiques, intellectuelles et techniques moindres que la population correspondante d'ouvriers au travail. La différence est d'autant plus grande que le chômage endémique dure depuis plus longtemps. Ce résultat est atteint par la détérioration des qualités qu'avait l'ouvrier au moment de la cessation de son travail et par la sélection entre ouvriers qui tend à maintenir dans les usines les travailleurs ayant les meilleures aptitudes et les plus grandes facultés d'adaptation.

Le problème de l'orientation économique se pose très différemment selon la qualité des chômeurs. Pour ceux qui ne chôment que depuis peu de temps et qui peuvent légitimement espérer trouver un emploi analogue à celui qu'ils ont quitté, la réglementation actuelle qui prévoit le droit de rester dans son métier est estimée raisonnable car, en dernière analyse, l'obligation éventuelle pour ces travailleurs d'accepter d'autres fonctions ne peut aboutir qu'à une perte de valeurs sociales. Pour les ouvriers d'âge mûr qui, en raison de leurs aptitudes ou des modifications survenues dans les caractères de la demande, ne peuvent plus trouver d'emploi, il n'est d'autre remède qu'un reclassement ou un déclassement. A leur égard, l'obligation d'accepter du travail différent de leurs anciennes occupations devrait exister, moyennant certaines garanties. Sinon, des solutions plus énergiques et plus coûteuses seront un jour nécessaires, tant en vue d'assurer le bien-être des chômeurs permanents que pour dégager le budget de l'Etat. En ce qui concerne les chômeurs relativement jeunes, la Commission constate qu'il leur sera facile de s'adapter aux circonstances et que, dans l'ensemble, le groupe des jeunes ouvriers est plutôt appelé à s'élever, car c'est dans son sein que se recruteront les ouvriers qualifiés et spécialisés, qui ont disparu au cours des années de crise et dont l'absence se fait déjà sévèrement sentir dans beaucoup de spécialités industrielles. Le rapport signale enfin que les aptitudes exigées de l'ouvrier industriel se modifient rapidement et que des qualités d'adaptation constante sont requises; ceci suppose que la formation professionnelle de notre main-d'œuvre se développe sur la base d'une bonne éducation générale qui ne peut plus être négligée au profit de préoccupations d'un ordre utilitaire immédiat.

En ce qui concerne l'outillage industriel, la Commission considère qu'au cours des prochaines années, il y aura lieu de résoudre des problèmes relatifs à son importance et à sa valeur technique.

Les premiers méritent une attention toute particulière parce qu'il s'agit de problèmes de suroutillage

qui, en général, ne sont pas susceptibles de solution adéquate sur le plan de l'entreprise individuelle. Dans le cadre d'une industrie, l'existence d'un excédent de capacité productive constitue, en effet, toujours un facteur de dépression des prix. Semblable situation doit normalement entraîner à plus ou moins longue échéance, l'élimination d'un certain nombre d'entreprises. Malheureusement, ce processus d'adaptation n'est jamais rapide et il est invariablement coûteux pour la communauté. Tant qu'il est en cours, la rentabilité des capitaux investis dans l'industrie est compromise et dans la mesure où il se prolonge, il ne peut qu'influencer très défavorablement les facultés d'adaptation technique de l'industrie et freiner les initiatives de celle-ci. Ajoutons qu'une industrie peu profitable éloigne non seulement les capitaux, mais finalement aussi l'activité des meilleurs esprits qui cherchent emploi dans un pays. L'épreuve éliminatoire dont il s'agit étant avant tout d'ordre financier, rien ne garantit que cette sélection s'effectuera finalement aux dépens des entreprises les plus inefficaces qui, du point de vue de la communauté et de ses intérêts, seraient les premières à condamner. Bien plus, l'élimination d'entreprises n'entraîne pas nécessairement la disparition de l'outillage qu'elles représentent; dans la mesure où il en est ainsi, cette méthode d'adaptation par faillites des entreprises défailtantes est non seulement stérile, mais hautement préjudiciable à la santé du corps social.

Telles sont les raisons majeures pour lesquelles un effort collectif de l'industrie se recommande lorsque, au sein de celle-ci, un problème de suroutillage généralisé réclame une solution. Il en est d'autres toutefois qui, incidemment, revêtent une importance au moins égale et qui se fondent non sur l'influence déprimante qu'a sur les prix l'existence d'un excédent de capacité productive, mais sur les conséquences de cet excédent sur le facteur de charge des entreprises et partant sur le *coût d'exploitation moyen* de celles-ci. Quoiqu'en dise la Commission, et quoiqu'en pensent peut-être certains hommes d'affaires, le suroutillage ne grève le *prix de revient industriel* que dans un cas bien déterminé, celui où la structure technique et administrative des entreprises constituant l'industrie est telle qu'elle ne s'adapte que difficilement à divers rythmes de production. Le cas de l'industrie houillère, qui, pendant la crise, réclama avec tant d'insistance les moyens de pratiquer une politique de quantités, est particulièrement probant. L'exemple de la diminution des frais généraux unitaires sur diverses marchandises, « depuis la dévaluation », est plus discutable en principe.

Le suroutillage que dénonce la Commission a trouvé son origine dans des décisions qui furent prises au cours de la période de prospérité, décisions qui souvent ne reçurent leur pleine exécution qu'après le déclenchement de la crise. Ainsi, la capa-



cit  de production existante en 1929 a pu  tre d pass e en maints cas, ce qui aujourd'hui est parfois consid rablement en exc s des besoins actuels et des possibilit s imm diates des march s.

Loin de r soudre le probl me du suroutillage, les cartels ont souvent contribu    le perp tuer. Bien des r partitions de production, note la Commission, sont bas es sur les capacit s techniques des usines et non sur les acquits d'ordre commercial. D s lors, la conservation du vieil outillage offre un avantage tactique.

\* \* \*

Passant de l'aspect quantitatif   l'aspect qualitatif de notre outillage industriel de base, le rapport note que celui-ci ne se compose  videmment pas d'outils ayant la m me valeur technique. Il y a des ensembles dont les agencements sont mauvais, comme il y a des machines d mod es qui auraient difficile   soutenir la concurrence de machines plus modernes. Le fait est cependant que, parfois, cette concurrence est soutenue avec succ s et la raison en est d couverte par la Commission dans l'influence de l'amortissement. « Parfois, les installations amorties permettent toutefois de concurrencer momentan ment les machines neuves, et les dangers inh rents   une technique insuffisante sont provisoirement voil s » (5).

Cette opinion, semble-t-il, peut  tre l gitimement contest e car l'amortissement d'installations *anciennes* n'a absolument aucun rapport avec les possibilit s de concurrence de celles-ci avec du mat riel nouveau. Il est  vident, en effet, que les anciennes installations peuvent avantageusement continuer   produire tant que leur co t premier de production est inf rieur au prix du march . Dans ce co t premier de production n'intervient aucun  l ment d'amortissement. Quant au prix du march , pour une demande d termin e, il est fix  par les conditions de l'offre. Envisageant tout d'abord les choses   longue  ch ance, ces conditions sont n cessairement impos es par le mat riel *nouveau* et elles doivent  tre telles qu'elles garantissent   celui-ci non seulement le remboursement du co t premier de production, mais aussi une certaine recette pour des fins d'amortissement et de r mun ration du capital investi. Si l'on consid re ensuite les choses   courte  ch ance, il est non moins certain que nul n'envisagera l'installation de mat riel *nouveau* si, d'une mani re ou d'une autre, il n'est pas satisfait aux exigences pr c dentes, soit directement en vertu des conditions du march  impos es cette fois par le mat riel ancien, soit indirectement en vertu des conditions particuli res dans lesquelles on envisage l'exploitation de ce mat riel nouveau. D'o  deux conclusions : 1  les chances de survie et de concurrence du mat riel ancien sont d termin es par la relation existant entre le co t moyen d'exploitation du nouveau mat riel d'une part et le co t premier de production de l'ancien mat riel d'autre part;

2  toutes autres choses demeurant  gales, les chances de survie de l'ancien mat riel sont d'autant meilleures que le co t moyen d'exploitation du nouveau mat riel est plus  lev . Cette seconde conclusion est  vidente. Si nous l'avons mentionn e, c'est en vue de montrer que dans la mesure o  le facteur amortissement a quelque influence sur les possibilit s de concurrence entre mat riel ancien et nouveau, c'est uniquement en raison de son incidence  ventuelle sur le co t moyen d'exploitation d'installations neuves.

N anmoins, en semblant indiquer que le probl me de l'amortissement pouvait avoir quelque relation avec une technique insuffisante relativement   celle dont t moignent d'autres  conomies, la Commission n'a pas eu tort, car le taux d'amortissement qui est pratiqu  dans une industrie ou dans une entreprise d termin e est susceptible d'acc l rer le rythme de renouvellement des installations lorsque l' volution de la technique est telle que le co t moyen d'exploitation d'un mat riel nouveau  ventuel se r v le inf rieur au co t d'exploitation du mat riel ancien. Soit, en effet, une machine A, de productivit  annuelle nette P, de co t initial C sur lequel des amortissements ont d j   t  pratiqu s pour une somme a. Supposons, d'autre part, une machine B, de productivit  annuelle nette probable P' et de co t initial C'. Le remplacement  ventuel de la machine A par la machine B apporte   l'entrepreneur le b n fice d'un accroissement de productivit  nette de ses installations  gal   P' - P. En vue de l'acquisition de ce nouveau mat riel, l'entrepreneur ne dispose toutefois que de la somme a. Pour faire siens les avantages promis par cette substitution  ventuelle de mat riel, il lui faut trouver un capital suppl mentaire  gal   C' - a qu'il empruntera ou qu'il soustraira   d'autres usages. Soit t le taux d'int r t ou le taux escompt  de r mun ration du capital affect    ces usages. Dans ces conditions, les d penses suppl mentaires annuelles auxquelles l'entrepreneur consentira en vue de renouveler son mat riel, s' l veront   (C' - a) t. Si P' - P > (C' - a) t, le remplacement de la machine A par la machine B se justifiera.

Cette relation montre que dans un monde o  la technique progresse et s'am liore, il ne peut  tre qu'exceptionnel qu'une installation atteigne le terme de la vie probable qu'en vertu de consid rations purement techniques, il lui aurait  t  accord . Il est n cessairement une heure dans cette vie o  la relation pr c dente se v rifie et cette heure sonne d'autant plus t t que le taux d'int r t t est plus r duit et que le taux d'amortissement pratiqu  a  t  plus  lev . C'est   ce point de vue qu'une politique rigoureuse d'amortissement constitue un facteur favorable   la tenue   jour d'un  quipement industriel. Dans quelle mesure, notre industrie s'est-elle conform e   ces saines exigences d'une administration financi re bien comprise? Cette question, qui rel ve cependant imm diatement du probl me qualitatif de notre  quipement  conomique, n'a pas  t  trait e par la

(5) Page 17 du rapport, troisi me alin a.

Commission. Elle ne manque cependant pas d'intérêt politique immédiat.

On notera en passant que si la tenue à jour de notre équipement industriel est favorablement influencée par des amortissements rigoureux, elle l'est aussi par une politique de l'argent à taux réduit. Telle est peut-être bien l'une des meilleures justifications qui puissent être présentées à l'heure actuelle au sujet du maintien du taux d'intérêt à un niveau aussi réduit que possible. Ce qui importe aujourd'hui, c'est une adaptation aussi rapide que possible de notre structure industrielle aux conditions fondamentales d'équilibre de notre économie et c'est d'ailleurs en vue de reconnaître ces conditions et d'indiquer les voies d'adaptation, que la Commission d'Orientation Industrielle fut instituée. Dans cette adaptation, le taux d'intérêt et le taux d'amortissement ont un rôle essentiel à jouer. Plus le taux d'intérêt est réduit et plus le taux d'amortissement est élevé, plus rapidement des modifications dans les conditions fondamentales d'équilibre doivent se traduire effectivement par des modifications de la structure industrielle du pays.

Ces considérations supposent évidemment une attitude rationnelle de la part de nos entrepreneurs et surtout une connaissance précise des conditions d'exploitation du matériel ancien et nouveau ainsi que des avantages et désavantages relatifs dont celui-ci témoigne. A cet égard, il n'est pas inutile de mentionner que la pratique d'amortissements peut influencer défavorablement la tenue à jour d'un équipement industriel lorsqu'elle aboutit à mettre à la disposition d'entrepreneurs incompetents des ressources financières liquides qui leur permettent de poursuivre temporairement une concurrence à des prix qui ne couvrent même plus le coût premier de production dans le vain espoir de maintenir une activité ou certaines relations commerciales, qui leur échappent néanmoins en raison des déficiences techniques des installations qu'ils exploitent. Si telle est toutefois l'interprétation qu'il convient de faire du texte de la Commission, il importe de noter que ce n'est point l'amortissement comme tel qui est responsable de ces effets néfastes, mais bien l'incompétence des entrepreneurs qui, s'appuyant sur une abondance de moyens financiers, peut impunément s'exercer jusqu'à épuisement de ceux-ci. Et cette abondance peut être le fait de bien d'autres facteurs que ceux que constituent des amortissements plus ou moins importants qui auraient été pratiqués.

En conclusion, l'amortissement n'assume aucune responsabilité immédiate s'il apparaît que les dangers inhérents à une technique insuffisante demeurent parfois provisoirement voilés.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la valeur présente de notre outillage industriel et sur les causes de son insuffisance éventuelle, il n'est pas contestable que la situation actuelle n'est pas aussi satisfaisante que celle de 1929. Quoique opéré hâtivement, le

rééquipement consécutif à la guerre avait doté nombre d'entreprises d'un ensemble industriel à la hauteur de la technique dans ses développements les plus récents.

« Certains esprits avertis avaient même préconisé pour les industries détruites des réformes profondes comportant des spécialisations de nature à réaliser des économies dans les frais de production; malheureusement, dans la hâte de reconstruire, les administrations des entreprises sinistrées n'ont pas fait l'effort de conciliation nécessaire. De 1922 à 1929, l'équipement avait pu être complété, en un temps où le souci de ce monde avait été de produire, beaucoup, plutôt que de réaliser des économies dans la production. Depuis 1929, il n'en est plus ainsi: la recherche a porté sur le rendement des outils et les progrès enregistrés sont étonnants: souvent, l'outil à plus grand rendement donne également un produit mieux achevé; tel est le cas des tours modernes, qui permettent de calibrer beaucoup plus finement les pièces que les anciens tours, et permettent de résoudre les problèmes de l'interchangeabilité. De même, la broche sur roulement à billes donne un fil plus régulier, qui permet d'améliorer le rendement des métiers à tisser automatiques.

» Sans aucun doute, dans nul pays, le rééquipement des entreprises ne se fait d'une manière instantanée, et jamais l'industrie n'est-elle équipée pour tirer entièrement parti des derniers progrès de la technique. Mais nous ne pouvons perdre de vue que nous avons de trois à quatre années de retard sur de nombreux pays dans les efforts de rééquipement qui peuvent commencer avec la reprise économique. Nous devons notamment être vigilants pour ne pas nous laisser distancer par l'Empire britannique et les Etats scandinaves. »

Le rééquipement complet de nos industries au lendemain de la guerre n'a d'ailleurs pas comporté que des avantages. Les facilités d'expansion dont nous avons joui jusqu'en 1928 ont contribué au suréquipement en industries relativement faciles et ont freiné les développements dans les branches requérant un effort intellectuel et technique plus intense. Plus exactement, elles nous ont trop permis d'asseoir notre développement économique sur la simple « extension » des marchés s'offrant à nos entrepreneurs et de négliger quelque peu « l'approfondissement » des marchés déjà exploités. En d'autres termes, elles nous ont permis de prolonger à notre avantage une phase du capitalisme industriel qui, visiblement, approchait du terme de son histoire. D'où la nécessité, en ce moment, d'adaptations importantes dans la conception du travail industriel et dans la recherche des débouchés.

Dans diverses industries importantes, le problème sera donc d'améliorer et de renouveler l'outillage, tout en contractant la masse existante. A ce sujet, la discipline industrielle ne devra pas être un moyen de consolider les positions acquises contre des concur-

rents plus entreprenants; elle devra être un moyen de promouvoir l'amélioration de l'industrie, par un programme comportant à la fois des renouvellements d'outillage et la mise hors service d'outils de second ordre, dont la présence pèse à la fois sur le marché et sur les frais généraux.

En ce qui concerne les grandes industries de base, elles seront plus rarement amenées à pratiquer de véritables extensions. Leur financement impliquera donc un moindre recours au marché, mais devra s'appuyer plus volontiers sur la constitution de réserves et la pratique d'amortissements suffisants pour pourvoir au renouvellement et à l'amélioration de leur outillage. Quant à leurs besoins de main-d'œuvre, elles pourront fonctionner avec un personnel moindre qu'en 1929.

En conclusion, une réorientation économique ayant pour objet de revenir à un degré d'emploi normal devra comporter une nouvelle répartition des activités nationales. « Les industries de transformation, particulièrement celles qui produisent des biens de consommation, y auront une part plus grande que jadis. La réorientation prend ainsi l'aspect d'une expansion dans le marché des biens de consommation et se trouve liée au développement du pouvoir d'achat de la nation. Celui-ci trouve une base solide dans le progrès technique accompli depuis cinq ans et dans les effets de réorganisation que l'on constate de toutes parts; partant de là, la reprise de la conjoncture née d'un ajustement convenable des prix peut provoquer les accroissements nécessaires dans le pouvoir d'achat des consommateurs. »

Le problème de la réorientation économique dépasse donc largement celui d'une simple résorption du chômage technologique. Si la solution de ce problème comporte, de toute nécessité, un développement de la masse totale de nos activités, l'expansion devra cependant se faire dans certaines directions plutôt que dans d'autres. Aussi la Commission n'a-t-elle pu ignorer le problème de l'autarchie et a-t-elle dû procéder à un examen de son incidence sur la réorientation économique qu'elle souhaite.

## II. — LES TENDANCES AUTARCHIQUES ET LA RÉORIENTATION ÉCONOMIQUE.

Des forces de natures diverses tendent à provoquer, pour un proche avenir, un plus grand repliement des économies sur elles-mêmes.

Un premier élément dont il faut tenir compte à cet égard est la modification intervenue dans les termes d'échange de notre commerce extérieur, plus particulièrement avec les pays fournisseurs de matières premières et de denrées agricoles. « Les prix des marchandises que nous achetons à l'étranger ont baissé beaucoup plus que ceux des marchandises que nous vendons. Or, nos achats portent surtout sur des produits à consommation peu extensible, tandis que nos ventes ont pour objet des produits à consommation très élastique. La diminution des prix de nos achats

n'a donc que peu de répercussion sur le volume de ceux-ci; elle se répercute sur le volume de nos ventes, qui doivent se contracter. Ainsi, le chômage s'est développé dans les industries belges orientées à l'exportation par une simple modification de l'équilibre des marchés et en dehors de toute politique d'autarchie. »

Cette évolution relative des prix a d'ailleurs eu d'autres conséquences, non moins importantes pour l'avenir de notre pays, conséquences que la Commission ne mentionne pas. Elle a modifié la rentabilité relative des exploitations agricoles et industrielles et, partant, elle a stimulé le développement industriel de pays qui autrefois étaient largement acheteurs de produits manufacturés en échange des denrées agricoles et des matières premières qu'ils exportaient.

L'absence de placements internationaux de capitaux, en dehors de quelques emprunts conclus par les Etats, constitue un second facteur qui tend à augmenter la part du marché national dans la production du pays. « L'insécurité profonde née d'une déflation internationale qui a fait craquer tout l'édifice monétaire est de nature à perpétuer cette situation. Le créancier ne peut courir impunément les risques des restrictions de change, tandis que le débiteur ne doit pas assumer le risque d'appréciation de sa monnaie s'il veut travailler avec quelque sécurité. Dès lors, il vaut mieux pour le débiteur payer un intérêt plus élevé et pour le créancier placer son argent à intérêt plus modique que de courir le risque d'une opération internationale. » En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, il est à peine besoin de mentionner l'arrêt des exportations de nos capitaux s'investissant dans des entreprises belges établies à l'étranger; cette exportation, note la Commission, représentait autrefois une bonne partie des commandes résultant de l'expansion industrielle des pays neufs.

Autre facteur important qui joue à notre époque est celui de la sécurité des entreprises et de leur exploitation. « Lorsque les matières premières ne sont pas particulièrement pondéreuses, il n'est pas rare qu'un commerce international se soit développé aux stades intermédiaires de la production et que la marchandise traverse plusieurs frontières avant sa destination finale. La chose est notamment courante en matière de textiles. Or, l'entreprise qui doit vendre le produit fini se trouve devant de nombreux aléas que ne connaît pas sa concurrente, qui n'achète que sa matière première à l'étranger et travaille une marchandise qui n'a plus traversé de frontière: risque de change, élévation de droits de douane, contingentement, formalités, retards de livraison, etc., accumulent des obstacles sur son chemin. Ces divers éléments doivent amener les industries à rechercher un certain équilibre des divers stades de la production sur le plan national, surtout lorsque la division internationale du travail repose principalement sur des bases historiques. »

Si l'on envisage le seul accroissement de la production, il est d'autres raisons encore qui poussent l'industrie et l'agriculture à travailler plus particulièrement pour le marché intérieur.

L'influence des contingentements tout d'abord. On doit considérer, note la Commission, que l'arme souvent utilisée des contingentements à 100 p. c. d'une période de référence récente n'avait pas, dans son principe, de caractère autarchique jusqu'en avril 1935, en raison plus spécialement de nos hésitations qui avaient permis à l'étranger de prendre de nouvelles positions sur notre marché avant que des restrictions n'interviennent. Dans ces conditions, elles tendaient simplement à assurer aux producteurs étrangers, une intervention constante dans un marché en voie de contraction. Si les contingentements ont eu des effets restrictifs, c'est surtout parce que la répartition des licences entre pays et entre importateurs a souvent laissé des quotes-parts non utilisées. Depuis 1935, le contingentement a, au contraire, un caractère nettement autarchique, puisqu'il réserve toute l'expansion aux producteurs nationaux. Il est illusoire d'espérer que les gouvernements relâcheront ces restrictions parallèlement avec le développement des marchés; toute action en ce sens sera nécessairement en retard sur les faits économiques et n'interviendra que lorsque les producteurs nationaux auront déjà profité de l'expansion du marché. Des retards analogues sont à prévoir en matière de restrictions de devises. L'expansion internationale de l'activité se heurte et se heurtera donc à un réseau d'obstacles qui ne seront levés qu'à la suite de l'expansion des économies nationales dans le cadre de leurs frontières.

Il est d'ailleurs une autre raison pour laquelle cette expansion des économies nationales dans le cadre de leurs frontières se trouve devoir être considérée la première dans le temps, à savoir celle que suggère le facteur de sécurité. Il n'est pas niable, en effet, que cette sécurité est plus grande dans les entreprises qui satisfont à des besoins régionaux ou nationaux que dans les exploitations qui travaillent pour l'exportation, dans les entreprises « abritées » par des circonstances naturelles que celles qui sont « protégées » contre une concurrence étrangère qui néanmoins finit presque toujours par s'introduire sur le marché. Aussi l'esprit d'entreprise est-il de nature à naître d'abord dans les sphères abritées de l'économie nationale.

À la lumière de ces considérations, il est aisé de voir que point n'est besoin pour une économie de pratiquer une politique consciente d'autarchie (6)

(6) L'autarchie est le fait des économies nationales de vivre repliées sur elles-mêmes. (Définition de Landry, *Revue d'Économie politique*, février 1936.) La Commission considère comme tendance vers l'autarchie, un mouvement qui tend à recourir dans une plus large mesure que précédemment aux services et aux capitaux utilisés à l'intérieur des frontières pour la satisfaction des besoins nationaux. Cette tendance peut résulter, soit des facteurs économiques généraux agissant spontanément, soit des efforts des pays étrangers à développer leur propre autarchie, soit enfin d'une politique nationale d'autarchie. Par politique d'autarchie, elle entend un ensemble d'efforts ayant pour objet de promouvoir un repliement de l'économie nationale sur elle-même : 1<sup>o</sup> par rapport à la situation existante et 2<sup>o</sup> par rapport à un état d'équilibre économique entre le recours au marché national et aux marchés extérieurs.

pour évoluer dans un sens autarchique. Les faits extérieurs étant ce qu'ils sont, la réorganisation intérieure se fait dans un sens autarchique. L'alignement de la monnaie belge sur la *sterling area* peut avoir arrêté la contraction de nos marchés extérieurs; il ne pourrait empêcher que la part principale de l'expansion se fasse *naturellement* sur le marché intérieur. Et la Commission conclut :

« Dès lors, la question ne nous semble pas devoir être posée : allons-nous poursuivre une politique d'action autarchique ou antiautarchique? Si nous avons en vue le bien-être général de nos populations, les solutions qui stimulent les activités non rentables derrière les barrières douanières doivent être écartées; dans le désarroi actuel, elles ne sont admissibles qu'en vue de sauvegarder des activités existantes, menacées de ruine ou en lutte avec le *dumping*. Mais autre chose est de reconnaître la ligne de moindre résistance, la seule ligne dans laquelle une solution complète du problème du chômage n'est pas impossible, lorsqu'il s'agit de savoir dans quel sens les activités nouvelles ont des chances de succès. Autre chose est de reconnaître que le problème de la sécurité économique se trouve posé et de rechercher des solutions industrielles et agricoles qui tendent à promouvoir cette sécurité. Il ne paraît pas contestable qu'en posant ainsi le problème nous ne soyons pas amenés, en ce moment, à vouer une attention particulière aux possibilités du marché intérieur. »

La Commission considère qu'il n'y a tendances à l'autarchie, au sens péjoratif de ce terme, que lorsqu'on vise à un simple déplacement du siège des activités vers les centres de consommation. Aussi oppose-t-elle à ces tendances la création d'industries nouvelles, celles-ci devant être définies dans un sens large, économique, plutôt que technique. « Personne n'a jamais considéré, en effet, qu'un pays se lançait dans la voie de l'autarchie lorsque ses industriels profitaient de découvertes minières nouvelles pour prendre la place d'industries étrangères sur le marché national, lorsque l'utilisation économique de sous-produits diminue l'importation de certaines matières premières étrangères, lorsque la possession d'un brevet intéressant donne à des entreprises nouvelles la possibilité de concurrencer des producteurs étrangers. » Du point de vue économique, on peut parler d'industries nouvelles lorsqu'on développe dans le pays ou dans certaines régions des débouchés nouveaux pour des besoins parfaitement connus, auxquels les entreprises situées ailleurs ne font pas face. Le rapport cite quelques exemples de ce qu'il y a lieu de considérer comme industries nouvelles dans cet ordre d'idées : les installations de distribution et d'épuration d'eaux, les extensions apportées aux distributions de gaz et d'électricité, la régénération des huiles de graissage, le traitement des gadoues, la fabrication de jus de fruits, l'organisation du marché de la crème naturelle, etc.

Ainsi comprises, les industries nouvelles offrent certaines possibilités d'expansion économique et de

résorption du chômage. Ces possibilités apparaissent encore plus larges si l'on comprend comme industries nouvelles, les procédés nouveaux devant faire face à des besoins anciens, à un coût moindre, ou améliorant la qualité des services rendus; les progrès techniques considérables dans la construction des maisons et dans les appareils de chauffage et de réfrigération sont cités à titre d'exemple.

La réorientation industrielle peut cependant aussi se poursuivre suivant certaines tendances autarchiques lorsqu'elle prend la forme d'installations ayant pour objet de faire face à des besoins précédemment desservis par l'étranger pourvu que, ajoute la Commission, le but des promoteurs de ces installations soit bien de desservir le marché intérieur et non d'entrer en compétition avec d'autres sur le marché international. A cet égard, la Commission note que le développement interne d'industries existantes mais ne satisfaisant que partiellement aux besoins intérieurs, déplace les activités des centres de production vers les centres de consommation aussi bien que l'introduction de fabrications vraiment nouvelles pour le pays. Il le fait peut-être même plus sûrement, car les promoteurs d'affaires nouvelles trouvent souvent certains débouchés à l'exportation, ce qui reste dans la ligne du commerce international, tout en modifiant les courants commerciaux. L'affaire nouvelle qui déplace un courant d'importation n'est donc pas nécessairement à tendance autarchique.

Les tendances autarchiques ne se manifestent d'ailleurs pas que sous la forme de création de nouvelles installations. « Le suroutillage existant en ce moment dans de nombreuses industries permet souvent de refouler un courant d'importations par la lutte commerciale au moyen des installations existantes. C'est ainsi, par exemple, que les tissages belges, coupés de nombreux marchés étrangers, ont conquis la très grande partie du marché belge, précédemment négligé à tort. » On ne peut les quereller à ce sujet. Aucun principe de liberté commerciale n'est mis en cause puisqu'il s'agit au fond de la conquête d'un marché national. « Mais l'autarchie peut être poussée par les gouvernements sur de pareilles bases; à titre d'exemple, les industries textiles du Danemark, insuffisantes pour le pays, ont été systématiquement mises à double équipe en vue d'une politique autarchique, sans recours à l'expansion de l'outillage; les économies internes du système ont compensé certains désavantages d'ordre géographique. »

Il résulte des études poursuivies par M. Van der Rest (7) qu'en matière industrielle, nos grands courants commerciaux n'ont pas été particulièrement sensibles aux tendances autarchiques. Le rapport note toutefois, qu'en cette matière, une indication générale est difficile à obtenir car les mesures d'autarchie affectent plus volontiers les courants de produits finis, dont l'analyse offre plus de difficultés, vu l'ab-

sence de statistiques de production ou de consommation. Il n'est pas douteux que, de ce côté, les efforts doivent être grands dans tous les pays, y compris la Belgique.

\* \* \*

La Commission distingue les facteurs qui paraissent agir comme tendances spontanées vers l'autarchie de ceux qui font partie d'une politique concertée et gouvernementale d'autarchie.

Parmi les premiers, elle range notamment :

« 1° La conquête du débouché national par une industrie nationale précédemment trop préoccupée par un marché extérieur facile pour s'adapter à des exigences plus sévères (*exemple* : les tissages de coton et de fantaisies mixtes);

» 2° Les réactions individuelles des entreprises vers le repliement, en vue de promouvoir leur sécurité économique, ainsi que leur refoulement des marchés étrangers;

» 3° Le développement naturel d'entreprises capables de produire avec une marge bénéficiaire suffisante et de refouler les importations, soit par la qualité de leurs produits, soit par leurs prix ou par leur organisation commerciale;

» 4° Les changements intervenus dans les termes d'échange du commerce, dans une voie favorable, qui permet à l'économie nationale de donner moins que précédemment en échange d'une même quantité reçue;

» 5° Un développement industriel particulièrement poussé dans les voies qui sont nécessairement du ressort du marché intérieur (*exemple* : entreprises de services publics). »

Parmi les facteurs concourant à une politique d'autarchie, la Commission considère devoir ranger :

« 1° Les efforts conscients et généraux en vue d'étendre la zone de sécurité économique des entreprises du marché intérieur, qu'il s'agisse d'industries anciennes ou d'industries nouvelles;

» 2° Les efforts d'intégration nationale de processus de production dont certaines phases seulement sont accomplies en Belgique;

» 3° Le fait de promouvoir des activités nouvelles pour la raison qu'elles remplacent des importations étrangères, toutes les fois que ces activités ne répondent pas à la condition de rentabilité. »

Finalement, la Commission attire l'attention sur le fait qu'un caractère antiautarchique doit être attribué aux mesures suivantes :

« 1° Les primes à l'exportation, telles que celles attribuées aux charbonnages;

» 2° Le développement des régimes de concurrence internationale à caractère monopolistique, entre monopoleurs s'appuyant sur la réserve du marché national;

» 3° Les tarifs spéciaux des chemins de fer à l'exportation. »

Les mesures autarchiques sont le corollaire logique des politiques protectionnistes, sans lesquelles elles

(7) P. VAN DER REST, « Les tendances à l'autarchie économique dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise de 1927 à 1933 », *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, août 1935, p. 363.

ne pourraient d'ailleurs se développer. Loin de compenser les désavantages de ces dernières, elles contribuent à disloquer encore plus profondément le système international des prix et justifient à leur tour de nombreuses mesures nouvelles de protection. Elles enlèvent notamment au prix international la signification qu'il devrait avoir comme base d'appréciation des conditions qui devraient régner sur un marché national déterminé. Les marchés internationaux sont déséquilibrés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec les marchés nationaux. Aussi est-ce, en définitive, dans les conditions propres du système national des prix et des forces agissantes de l'expansion nationale que l'on en est réduit à rechercher les meilleurs critères pragmatiques pour apprécier le caractère autarchique de telle ou telle mesure.

Le bien-être du pays et le succès du redressement économique sont liés à une politique se pliant aux forces agissantes fondamentales qui ont été dégagées par la Commission. Celle-ci attire finalement l'attention sur l'opportunité d'éviter de stimuler des développements à caractères nettement autarchiques ou antiautarchiques et elle conclut son brillant exposé, en déclarant que la solution des cas individuels devra généralement se faire d'après leur propre mérite, sans se soucier du fait que le repliement national se trouvera favorisé ou contrecarré.

\* \* \*

Précédemment, ont été notées les conséquences quantitatives pour notre commerce d'exportation des modifications intervenues dans les termes d'échange de celui-ci. La Commission signale que les transformations intervenues dans la structure industrielle des pays autrefois importateurs de nos marchandises, sont aussi responsables de problèmes qualitatifs en ce qui concerne le maintien du courant de nos exportations. Ces problèmes ne sont toutefois pas nouveaux.

L'Europe occidentale a tiré sa situation privilégiée du fait qu'elle fut à la tête du progrès et qu'elle concentra ainsi les activités industrielles les plus délicates. Ce privilège n'est pas gratuit et a dû être défendu tous les jours par des progrès, des améliorations et des perfectionnements nouveaux. Le mouvement centrifuge des industries les plus faciles vers les marchés nouveaux est, en effet, un phénomène qui s'observe depuis le début de l'ère industrielle : il n'est pas dans nos moyens de le contrecarrer. C'est pourquoi il importe que nous ne cessions de fournir tout l'effort nécessaire pour nous mettre et pour rester à la hauteur des derniers progrès de la technique et de l'organisation industrielle, pour développer nos compétences techniques et en faire le meilleur usage possible. Pratiquement, à l'heure présente, notre tâche sera de profiter des courants nouveaux qui se créent vers les pays où une industrie nationale de base fait déjà face aux besoins élémentaires.

Dans cet ordre d'idées, la Commission indique d'ailleurs quelles sont les voies qu'elle estime les plus sûres pour la vieille Europe. Elle pense que nous continuerons à bénéficier d'avantages particuliers en ce qui concerne :

« 1° Les industries hautement capitalistes, où l'appareil est de toute importance, et où le rôle de l'ouvrier est surtout de diriger la machine;

» 2° Les industries dont le résultat dépend de connaissances particulièrement approfondies et de soins très délicats tant du côté de la direction que de la part du personnel ouvrier;

» 3° Les industries qui sont en voie de transformation technique rapide;

» 4° Les industries obligées de travailler en masse pour des besoins relativement réduits et impossibles à édifier sur un plan purement national, en dehors des pays industriels où leur consommation est relativement la plus grande. »

Cette énumération suggère quelques réserves. Nul ne contestera, pensons-nous, que nous avons de sérieuses chances de conserver encore longtemps quelques précieux avantages en ce qui concerne l'exploitation d'industries faisant appel à des connaissances spéciales et des soins délicats ou obligées de travailler en masse pour des besoins relativement réduits. Nos chances en ce qui concerne les industries hautement capitalistes où le rôle de l'ouvrier est surtout de diriger la machine ou encore, les industries sujettes à des transformations techniques rapides, nous semblent par contre beaucoup plus aléatoires. Par définition même, ces dernières consomment un capital important dont le renouvellement doit être prévu sous forme d'amortissements adéquats. Ces charges d'amortissement grèvent d'autant plus le coût unitaire d'exploitation de ces installations que le facteur de charge de celles-ci est plus réduit. C'est dire, en d'autres termes, que la rentabilité de pareilles installations est étroitement liée à la politique des heures de travail que nous croirons devoir adopter dans notre vieille Europe. Etant donné l'évolution de la technique industrielle, nous ne croyons pas, d'autre part, que les différences d'aptitudes au travail industriel dont témoignent l'ouvrier européen et l'ouvrier asiatique, par exemple, deviennent plus prononcées; elles se réduisent, au contraire, de jour en jour et il n'y a guère lieu de s'en étonner car ce phénomène satisfait parfaitement à la logique du système que nous avons développé. Si tel est le cas, la possibilité d'exploiter au maximum la capacité productive des installations industrielles revêt une importance majeure. A cet égard, la réduction des heures de travail dans notre vieille Europe pose des problèmes qui sans doute ne sont pas insolubles, mais dont la gravité ne peut être impunément ignorée. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la Commission reconnaît implicitement l'importance de ces considérations relatives au facteur de charge des exploita-

tions quand elle assigne aux industries qui travaillent en masse pour des besoins réduits, un avenir plus ou moins sûr dans les pays industriels où la satisfaction de ces besoins est relativement importante.

Ces considérations n'infirmement évidemment pas la conclusion majeure de la Commission, à savoir la nécessité, pour notre industrie, d'efforts permanents et vigilants pour défendre sa position. Sommes-nous à la hauteur des circonstances nouvelles sur toute la ligne? Le rapport cite l'exemple de la Grande-Bretagne et le rôle joué par l'effort scientifique dans le redressement de ce pays et il ajoute en ce qui concerne plus particulièrement la Belgique :

« Certes, le Fonds national de la Recherche scientifique a joué un grand rôle en Belgique et la collaboration « science-industrie » a eu des résultats féconds. Mais, en comparaison des efforts anglais, cette action manque de profondeur et n'atteint pas tous les rouages de l'activité économique; elle rend surtout service aux plus entreprenants. Au surplus, la diminution des revenus des patrimoines des fondations est de nature à ralentir cette activité au moment où elle devient de plus en plus nécessaire.

» Ce n'est d'ailleurs pas par quelques recours aux laboratoires universitaires que les industries languissantes retrouveront la vigueur nécessaire. Les formules nouvelles doivent comporter un relèvement du niveau de la formation scientifique des cadres mêmes des entreprises. Il n'est un secret pour personne que de nombreuses fabrications sont encore l'apanage d'usines travaillant sans ingénieur ou avec un personnel d'ingénieurs et de techniciens insuffisant : dans de telles conditions, elles sont naturellement la proie de la concurrence des pays étrangers consommateurs de leurs marchandises. L'élargissement des cadres intellectuels de tout notre appareil de production est donc un remède plus indiqué au chômage intellectuel que la diminution du nombre des diplô-

més, tout au moins dans les spécialités conduisant à l'industrie. En effet, les conditions de succès de la direction d'une entreprise ont considérablement changé de 1929 à 1936 : en 1929, des fortes possibilités d'expansion commerciale permettaient à une direction douée d'esprit d'entreprise et de sens commercial de couvrir beaucoup d'autres insuffisances; aujourd'hui, la netteté de conception concernant l'organisation de l'entreprise et son adaptation au progrès technique est l'atout le plus important. A ce point de vue, la direction des affaires, de 1920 à 1929, a souvent été une mauvaise école. »

Finalement, la Commission note l'insuffisance de la représentation commerciale de nos grandes industries exportatrices à l'étranger, particulièrement dans les pays lointains qui sont en voie de plein développement. Les renseignements économiques qu'envoient les attachés de légation ne sont, d'autre part, ni convenablement sélectionnés, ni assez approfondis pour être utilisables lorsque des décisions commerciales doivent être prises. « Au surplus, un effort convenable d'organisation du renseignement à l'étranger ne se conçoit guère sans une organisation parallèle à l'intérieur du pays, pour en tirer les conclusions nécessaires quant au profit que l'industrie belge peut en tirer. De ce côté, les Chambres de Commerce pourraient jouer un rôle utile si elles étaient dotées d'un personnel instruit, spécialisé et relativement indépendant, capable d'apprécier les problèmes industriels et commerciaux dans leur ensemble au-dessus du plan habituel des réclamations fiscales et douanières. En effet, ce n'est point avec quelques formules clichées, telles que « la Belgique doit exporter pour vivre », ni avec la préoccupation vaine au regard de l'économie politique, d'améliorer une balance commerciale qui trouve d'elle-même son point d'équilibre, que l'on peut poursuivre un redressement de nos courants commerciaux à l'exportation. »

## CHRONIQUE

**Marché des céréales en novembre 1936.** — L'événement marquant du mois s'est produit dans les tout derniers jours, lorsque l'intention du *Board of Trade* de créer un Département du Ravitaillement, comme corollaire de son plan de défense, a été publiée à Londres le 30 novembre.

On remarquait d'ailleurs, depuis plusieurs semaines, les achats intensifs de l'Angleterre, de même que ceux de l'Italie, dans une situation mondiale du marché qui inclinait plutôt vers l'inactivité en présence des avis de plus en plus optimistes sur les prochaines moissons en Argentine et en Australie.

Les achats de caractère politique ont certainement aidé au maintien des prix.

Au point de vue purement commercial, les 7 millions de tonnes de récolte en perspective en Argentine, en regard de récentes prévisions de 6.500.000 tonnes, de même que les 3.670.000 tonnes en Australie, en regard de 3.500.000 tonnes escomptées, n'étaient pas de nature, en effet, à donner de l'animation au marché.

L'état des cultures est satisfaisant en Amérique du Nord, mais moins bon en Europe par suite d'un temps défavorable.

Dans son ensemble, les statistiques établissent un assainissement complet de la position du blé : l'Institut de Rome donne une estimation des surplus exportables de 18 millions de tonnes, des besoins des pays à sous-production de 15 millions de tonnes, de sorte que le *carry-over* tomberait au mois d'août à quelque 3.500.000 tonnes seulement, en comparaison de 17 millions de tonnes en 1932-1933.

Dans les besoins à couvrir, l'Angleterre occupe toujours la première place avec 5.650.000 tonnes de froment à importer, l'Italie la seconde avec 1 million de tonnes et la Belgique la troisième avec 870.000 tonnes.

Depuis des années, la Belgique était au second rang.

Les mauvaises récoltes en Italie sont cause du changement survenu.

**Tableau comparatif des prix, de mois en mois, à Anvers.**

	31 octobre 1936	30 novembre 1936
Manitoba N° 2 nouveau grade.....	\$ 4,61 ou fr. 136,65	\$ 4,71 ou fr. 139,40
Roumain .....	122,75	119,75
Hongrois .....	120,—	121,—
Baruso 80 kilos flottant (disponible) .....	125,50	126,—
Rosafé 80 kilos décembre .....	119,—	122,75
» » janvier .....	117,50	120,25

*STOCK A ANVERS, LE 30 NOVEMBRE 1936 :* 80.029 tonnes blé  
 20.944 tonnes orges  
 1.816 tonnes maïs  
 511 tonnes avoine  
 2.641 tonnes seigle  
 700 tonnes graines de lin

---

112.641 tonnes.



## BOURSE DE BRUXELLES

### MARCHE DES CHANGES.

Le volume des transactions, peu élevé au marché officiel, ne paraît pas avoir eu plus d'ampleur hors cote; aussi le calme a-t-il été la note dominante de la période passée ci-après en revue.

La livre sterling qui s'était relevée de belgas 28,92375 à 29,04, a reculé pendant les dernières séances jusqu'à belgas 28,93. Le franc français, après avoir progressé de belgas 27,505 à belgas 27,6125, s'alourdit dans la suite et se trouve actuellement à belgas 27,515. Le dollar a fluctué entre belgas 5,9180 et belgas 5,91. Le florin a bénéficié pendant la première partie de la quinzaine d'une reprise sensible; il est passé de belgas 320,05 à belgas 321,79; des offres se sont ensuite produites et l'ont ramené à belgas 321,35. Le franc suisse, après s'être relevé de belgas 135,90 à belgas 136,06, s'est replié à belgas 135,85. Le reichsmark a évolué entre belgas 238,10 et belgas 237,85. Deux cours, belgas 31,15265 et belgas 31,10419, ont été inscrits à la cote officielle pour la lire italienne. Après quelques fluctuations, les couronnes scandinaves sont revenues ces jours-ci à leur niveau du début de la quinzaine. Le Stockholm cote en ce moment belgas 149,15, l'Oslo belgas 145,30 et le Copenhague belgas 129,10. La couronne tchécoslovaque a été traitée entre belgas 20,90 et belgas 20,99. Le dollar canadien, après avoir atteint belgas 5,93375, s'est effrité jusqu'à belgas 5,90875. La tenue du zloty a été relativement stable; le cours s'est tenu entre belgas 111,575 et belgas 111,80. L'escudo, dont le marché est toujours restreint, a évolué de belgas 26,24 à belgas 26,3375.

A terme, on enregistre actuellement les dépôts suivants pour une période de trois mois : belga 0,46 pour 100 francs français, belgas 1,70 pour 100 florins, belga 0,073 pour une livre sterling et belga 0,008 pour un dollar.

Dans l'ensemble, l'orientation du marché de l'argent ne s'est pas modifiée. Les disponibilités sont toujours très abondantes. Les offres d'avances au jour le jour ou à court terme trouvent difficilement preneurs et l'escompte est largement demandé hors banque à 1 p. c.

Le 9 décembre 1936.

### MARCHE DES TITRES.

#### Comptant.

Le terme du marché des valeurs à revenu variable se ressent d'un manque d'activité; les cours se présentent d'une façon générale en légère régression. Les rentes belges ne subissent pas de ralentissement d'affaires et confirment leurs cours antérieurs.

Ci-dessous le tableau comparatif des cours pratiqués les 3 décembre et 19 novembre 1936 :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2<sup>e</sup> série, 82,50-82; 3 p. c. Dette Belge 4<sup>e</sup> série, 100,40-100,50; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1<sup>re</sup> série se répète à 100,25; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2<sup>e</sup> série, 100,25-100,20; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor 1932, 106,50-106,60; 4 p. c. Emprunt Belge

à lots 1932, 580-578; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1153-1148; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921 se répète à 255,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 273,50-272; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 554-551; action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) se répète à 567; action privilégiée 6 p. c. idem (tranche hollandaise) se répète à 567; action privilégiée 4 p. c. idem (tranche belge), 500,50-501.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6450-6425; Banque Belge d'Afrique, 412,50-415; Banque du Congo Belge, 1380-1420; Banque Nationale de Belgique, 1785-1775; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2420-2500; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 377,50-385; Brufina, 770-830; part sociale Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1200-1280; action de capital Crédit Général du Congo, 515-560; Société Générale de Belgique, 4000-4180.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 8125-8600; part sociale Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain, 1080-1065; action ordinaire Ezbekieh, 675-715; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 3740-3710; action de dividende idem, 6200-6700; Immobilière Bruxelloise, 3600-3700; action de dividende Madrid Palace Hôtel se répète à 1210.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action de dividende Braine-le-Comte à Gand se répète à 5775; action de dividende Bruxelles-Lille-Calais, 1230-1275; 1/10 d'action de jouissance Tournai-Jurbise, 2190-2125; Unatra, 590-572,50; action de jouissance Welkenraedt, 22650-23475.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 1835-1875; action de dividende idem, 5200-5225; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 345-370; part sociale Caire, 405-407,50; action de dividende Pays de Charleroi, 820-877,50; part sociale Vicinaux Hollandais, 236-231.

Aux **entreprises de tramways et d'électricité (trusts)** : action de jouissance Anversoise de Participations Financières et Entreprises, 3880-3875; Centrale Industrielle Electrique série B, 1150-1155; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 712,50-725; action de dividende Electrafina, 430-450; 1/10 de part de fondateur idem, 527,50-542,50; action de capital Electrobél, 2060-2150; part de fondateur Electroraïl, 3160-3250; action ordinaire Tientsin, 2525-2630; action ordinaire Sofina, 9350-9825.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : part sociale Bruxelloise du Gaz, 1650-1580; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 2925-3030; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8400-8725; action de dividende Electricité de l'Escaut, 5175-5150; 1/10 de

part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 6150-6475; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9900-10000.

**Aux industries métallurgiques :** part sociale Anleur-Athus, 520-517,50; action de capital Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, 482,50-530; Cockerill, 1185-1195; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2000-1960; part sociale Forges de Clabecq, 43900-44900; Forges de la Providence, 14250-14500; Ougrée-Marihaye, 1300-1280; Phénix-Works (coupon n° 10 de fr. 37,90 détaché), 965-1015; Usines et Fonderies Baume et Marpent, 6000-6200.

**Aux charbonnages et fours à coke :** Aiseau-Presses, 4700-4480; Amercœur, 4390-4200; Beeringen, 645-660; Bonnier, 6200-6125; part sociale Centre de Jumet, 6250-6375; Gouffre, 13000-12800; Maurage, 9200-9150; Noël-Sart-Culpart, 11475-10175; Sacré-Madame, 6925-7025.

**Aux zincs, plombs et mines :** Mines Réunies, 307,50-292,50; 1/5 de privilégiée Nouvelle-Montagne, 350-357,50; part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 622,50-695; part sociale Métallurgique de Prayon, 1590-1500; 1/10 d'action série A Vieille-Montagne, 2195-2280.

**Aux glacières :** Auvelais, 28150-29850; Moustier-sur-Sambre, 16800-17500; Saint-Roch, 24000-25475.

**Aux verreries :** action de capital Belges à Jumet, 150-155; Hamendes, 332,50-397,50; Mariemont, 630-652,50; Piges, 502,50-550.

**Aux industries de la construction :** action ordinaire Cannon Brand, 1580-1685; Carrières de Porphyre de Quenast, 1930-2020; Carrières Unies de Porphyre, 5575-5650; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 1115-1175; action ordinaire Ciments de Visé, 2100-1940.

**Aux industries textiles et soieries :** part sociale Envaloise, 2095-2060; action de dividende Etablissements Américains Gratry (coupon n° 32 de 75 francs détaché), 4050-4300; La Lainière à Verviers, 1450-1550; Linière Gantoise, 3590-3830; Linière La Lys, 7650-7900.

**Aux produits chimiques :** Auvelais, 620-665; part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 1815-1845; Laeken, 2840-2750; Oxhydrique Internationale, 477,50-487,50; action ordinaire Sogaz, 1585-1635; action de dividende Union Chimique Belge, 515-545; Vedrin série B, 1100-1230.

**Aux entreprises coloniales :** part sociale Cotonnière Congolaise, 795-810; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3825-3960; action privilégiée Katanga, 37600-40150; action ordinaire idem, 35725-38800; action privilégiée Kilo-Moto, 1690-1665;

1/100 de part de fondateur Minière des Grands Lacs, 1005-1110; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4290-4520; action de capital Ciments du Katanga, 1125-1200; part sociale Pétroles du Congo, 892,50-920; Trabeka, 1280-1360; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 2560-2645; part sociale Elakat, 430-475; action de capital Synkin, 690-740.

**Aux valeurs de plantations caoutchoutières :** part de fondateur Hallet, 3260-3440; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1405-1465; part de fondateur Lacourt, 337,50-355; part de fondateur Nord de Sumatra, 1315-1445.

**Aux alimentations :** Glacières de Bruxelles, 1900-1950; Moulins La Royale, 5400-5475; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 9375-9450.

**Aux brasseries :** part sociale Haecht, 2060-2080; Koekelberg, 3180-3075.

**Aux industries diverses :** part sociale Bougies de la Cour, 1310-1335; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1480-1550; 1/9 d'action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1285-1300; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4850-5000; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 1950-2095.

**Aux papeteries :** action ordinaire Papeteries Delcroix, 1450-1490; action de jouissance Pont de la Warche, 1040-1015; Union des Papeteries, 447,50-450.

**Aux actions étrangères :** action de capital Cairo-Héliopolis, 1472,50-1540; action de dividende idem, 1260-1325; Chade, 9525-9350 (séries A-B-C); idem (série D), 1885-1870; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1550-1625; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 8950-9025; part bénéficiaire Electricité de Paris, 11600-12525; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 5275-5450; part bénéficiaire Parisienne, 1965-2130; action de dividende Bantamsche Plantations Maatschappij, 880-960; 1/8 d'action Eaux d'Arnhem, 4270-4200; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 5025-5490; part de fondateur Huileries de Deli, 3755-3910; part de fondateur Palmeraies de Mopoli, 13250-13975.

#### **Terme.**

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1825-1910; Barcelona Traction, 184-227,50; Brazilian Traction, 522,50-540; Chade, 1890-1875; Electrobél, 2065-2170; Héliopolis, 1500-1540; Métropolitain de Paris, 1330-1365; Hydro-Electric Securities, 246,25-280; Sidro, 245-321,25; Soengei-Lipoet, 1350-1380; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4295-4520; action de dividende idem, 4155-4480.

# STATISTIQUES

## MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

### I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
21 novembre 1936.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
23 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
24 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
25 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
26 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
27 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—
28 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
30 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
1 <sup>er</sup> décembre 1936.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
2 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
3 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
4 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
5 — .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1934 .....	2,99	3,49	3,49	2,160	2,518	0,962	1,050	6,50	6,—
1935 .....	2,19	2,69	3,—	2,062	—	1,358	1,249	6,21	5,71
1935 Septembre .....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Octobre .....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Novembre .....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Décembre .....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
1936 Janvier .....	2,—	2,50	3,—	1,520	—	—	—	5,75	5,25
Février .....	2,—	2,50	3,—	1,448	—	—	—	5,50	5,—
Mars .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Avril .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Mai .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Juin .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Juillet .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Août .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Septembre .....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
Octobre .....	2,—	2,50	3,—	1,292	—	—	—	5,50	5,—
Novembre .....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,95

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

### II. — Taux des dépôts en banque au 5 décembre 1936.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,25	—	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Banque de Bruxelles .....	0,50	1,25	1,25	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Caisse de Reports .....	0,50	1,20	—	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid .....	0,50	1,35	1,50	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque .....	0,50	1,25	1,25	1,50	1,75	1,90	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—

N. B. — Les taux ci-dessus sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 b.	PARIS	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 5,8996 b.	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID 100 P. = 192,736 b.	ITALIE	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE	MONTRÉAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE
23 novemb. 1936	28,92375	27,5050	5,9120	320,05	135,90	(2)	(1)	149,125	145,275	129,125	20,93	5,9220	237,95	111,575	4,37	26,24
24 —	28,98	27,57	5,9150	320,76	135,94	—	31,15265	149,35	145,525	129,35	20,96	5,9230	238,10	111,60	4,37	26,28
25 —	28,98125	27,54	5,9170	320,71	136,06	—	31,15265	149,34	145,50	129,30	20,96	5,9230	238,—	111,60	4,37	26,29
26 —	28,97	27,54625	5,9141	320,93	135,96	—	31,15265	149,375	145,575	129,35	20,93	5,925	238,—	111,60	4,37	26,2925
27 —	28,97125	27,55	5,91425	321,11	135,98	—	31,15265	149,375	145,55	129,375	20,95	5,93375	238,—	111,60	4,37	26,29
30 —	20,0025	27,58	5,9180	321,77	136,01	—	31,15265	149,525	145,70	129,50	20,99	5,925	238,05	111,70	4,37	26,30
1 décemb. 1936	29,04	27,6125	5,9155	321,79	136,—	—	31,15265	149,70	145,975	129,675	20,94	5,925	238,19	111,80	4,37	26,3375
2 —	29,015	27,595	5,9125	321,75	135,91	—	31,15265	149,575	145,825	129,60	20,94	5,9245	238,10	111,80	4,37	26,33
3 —	28,98875	27,57	5,91	321,675	135,88	—	31,15265	149,475	145,70	129,45	20,93	5,92	237,875	111,75	4,37	26,28
4 —	28,9860	27,5625	5,9115	321,68	135,91	—	31,10419	149,45	145,60	129,475	20,93	5,9125	237,90	111,75	4,37	26,29

(1) Lire italienne: cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.  
(2) Sans affaires.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1934.....	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
1935 3 premiers mois ..	20,737	28,248	4,2798	289,69	138,71	58,572	36,219	107,—	171,64
9 derniers mois ..	29,114	39,063	5,9183	400,81	192,47	80,95	48,501	150,13	238,42
1935 Septembre .....	29,247	39,080	5,9296	400,56	192,76	80,968	48,406	150,81	238,69
Octobre .....	29,143	39,116	5,9367	402,16	193,16	81,060	48,318	150,03	238,87
Novembre .....	29,148	38,965	5,9172	401,24	191,94	80,758	48,068	150,30	238,02
Décembre .....	29,236	39,137	5,9313	402,01	192,25	81,13	47,83	150,73	238,66
1936 Janvier .....	29,298	39,128	5,908	402,59	192,87	81,08	47,397	151,05	238,60
Février .....	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,32	238,76
Mars .....	29,279	39,075	5,8897	402,64	193,31	80,97	46,999	150,98	238,22
Avril .....	29,228	38,984	5,913	401,37	192,58	80,74	46,637	150,69	237,92
Mai .....	29,347	38,872	5,9036	399,36	191,12	80,595	46,417	151,31	238,02
Juin .....	29,707	38,999	5,916	400,41	191,79	80,76	46,522	153,16	238,38
Juillet .....	29,719	39,187	5,919	402,94	193,64	80,99	46,660	153,22	238,68
Août .....	29,809	39,055	5,9312	402,73	193,32	78,281	46,728	153,68	238,61
Septembre .....	29,836	(1) 38,969	5,920	(1) 401,49	(1) 192,86	71,459	46,583	153,83	(2) 238,15
Octobre .....	29,097	27,671	5,9378	318,57	136,55	sans affaires	31,276	150,04	239,04
Novembre .....	28,919	27,494	5,916	319,59	136,—	sans affaires	31,159	149,09	238,10

(1) Paris, Amsterdam, Genève: La moyenne du mois tient uniquement compte des cours du 1<sup>er</sup> au 25 septembre inclus. Du fait de la dévaluation annoncée, les cours ont fortement baissé depuis le 28 septembre.  
(2) Berlin: Nous n'avons pas compris dans les moyennes, les cours du 28 au 30 septembre.  
(\*) Moyenne pour les dix derniers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
21 novembre 1936.....	D 0,0200	D 0,0160	D 0,200	—	D 0,0020	D 0,00100	D 1,—	—
23 — .....	D 0,0210	D 0,0200	D 0,200	—	—	D 0,00150	D 1,—	—
24 — .....	D 0,0200	D 0,0180	D 0,180	—	—	D 0,00200	D 1,—	—
25 — .....	D 0,0200	D 0,0180	—	D 0,120	—	D 0,00200	D 1,—	—
26 — .....	D 0,0200	D 0,0180	D 0,140	—	—	D 0,00200	D 0,60	—
27 — .....	—	D 0,0200	—	D 0,120	—	D 0,0020	D 0,60	—
28 — .....	D 0,0260	D 0,0200	D ,200	D 0,180	—	D 0,00200	D 0,60	D 0,50
30 — .....	D 0,0260	D 0,0220	D 0,180	—	—	D 0,00150	—	D 0,60
1 décembre 1936.....	D 0,0240	D 0,0200	D 0,180	—	—	D 0,00250	D 1,—	D 0,60
2 — .....	—	D 0,0220	D 0,180	—	—	D 0,00250	D 0,70	—
3 — .....	D 0,0220	—	D 0,170	—	—	D 0,00200	D 0,60	—
4 — .....	D 0,0260	D 0,0220	D 0,180	D 0,160	—	D 0,00200	D 0,60	D 0,55
5 — .....	D 0,0240	D 0,0220	D 0,180	D 0,170	—	D 0,00200	D 0,60	—
à 3 mois :								
21 novembre 1936.....	D 0,0600	D 0,0550	D 0,600	—	D 0,0060	—	D 2,60	—
23 — .....	D 0,0600	D 0,0575	D 0,600	D 0,550	D 0,0060	—	D 2,80	D 2,40
24 — .....	D 0,0600	D 0,0575	D 0,550	—	D 0,0060	—	D 2,60	—
25 — .....	D 0,0550	D 0,0500	D 0,440	D 0,400	D 0,0050	—	D 2,40	—
26 — .....	D 0,0500	D 0,0460	D 0,400	D 0,375	D 0,0045	—	D 1,90	—
27 — .....	D 0,0500	D 0,0480	—	D 0,360	D 0,0045	D 0,00350	—	D 1,60
28 — .....	D 0,0650	D 0,0600	D 0,540	D 0,500	D 0,0050	D 0,00400	D 2,—	D 1,80
30 — .....	D 0,0675	D 0,0650	D 0,460	—	—	D 0,00500	D 2,30	D 2,—
1 décembre 1936.....	D 0,0700	D 0,0675	D 0,460	D 0,420	D 0,0080	—	D 0,00650	—
2 — .....	D 0,0750	D 0,0700	D 0,430	D 0,400	—	D 0,00600	—	D 2,—
3 — .....	D 0,0700	D 0,0650	D 0,425	—	—	D 0,00725	D 2,10	—
4 — .....	D 0,0700	D 0,0650	—	D 0,450	D 0,0085	D 0,00750	D 1,80	—
5 — .....	D 0,0750	D 0,0700	—	D 0,520	D 0,0085	D 0,00800	D 1,80	—

**INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).**

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil., hypothéc. et hôtelières	Tramw., ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
<b>Indice p. r. au mois précédent</b>																		
1934 3 novembre .....	100	100	100	99	100	104	100	100	100	100	105	117	111	107	110	113	99	105
1 <sup>er</sup> décembre .....	100	100	100	100	100	102	98	102	99	102	107	100	112	104	107	106	112	104
<b>Indice p. r. au 1 janvier 1928</b>																		
1935 1 <sup>er</sup> octobre .....	119	131	141	110	123	29	31	24	26	50	42	64	17	56	23	23	28	33
4 novembre .....	119	132	139	109	122	30	32	26	28	54	8	75	22	60	29	27	31	36
2 décembre .....	119	134	140	110	123	31	33	27	28	55	52	80	22	63	29	27	31	37
1936 2 janvier .....	121	134	141	107	123	32	35	28	30	55	57	98	24	64	31	28	32	39
3 février .....	124	134	143	107	124	34	36	30	33	58	70	98	30	68	36	32	37	43
2 mars .....	124	134	143	108	124	34	36	31	33	57	77	98	30	68	35	34	37	44
1 <sup>er</sup> avril .....	124	134	142	108	124	33	34	29	32	56	72	93	28	65	33	32	35	42
1 <sup>er</sup> mai .....	125	134	140	107	124	30	32	28	29	53	65	89	24	63	29	29	34	39
2 juin .....	125	135	141	108	125	30	32	28	29	53	67	91	23	67	29	29	34	39
1 <sup>er</sup> juillet .....	126	136	141	107	125	29	31	28	28	49	63	88	22	66	29	30	34	38
3 août .....	127	136	142	108	126	27	30	27	24	47	55	83	18	61	26	28	32	35
1 <sup>er</sup> septembre .....	128	137	141	107	125	28	30	27	25	48	62	86	20	60	26	28	31	36
1 <sup>er</sup> octobre .....	128	137	140	109	126	29	31	28	27	54	73	99	24	68	30	32	34	40
3 novembre .....	129	136	140	108	125	30	31	28	27	54	76	116	27	74	33	36	34	42
1 <sup>er</sup> décembre .....	129	136	141	108	126	31	30	29	27	55	82	116	30	77	35	39	38	44

**RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.**

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 <sup>e</sup> série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
	1934 2 janvier .....	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50
1935 2 janvier .....	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1935 1 <sup>er</sup> octobre .....	76,25	3,93	92,05	4,35	246,—	4,27	91,—	4,40	89,50	4,47
4 novembre .....	77,—	3,90	91,60	4,37	249,—	4,22	88,—	4,55	88,30	4,53
2 décembre .....	77,—	3,90	92,—	4,35	254,—	4,13	91,—	4,40	90,50	4,42
1936 2 janvier .....	78,75	3,81	93,55	4,28	258,—	4,07	91,50	4,37	92,50	4,32
3 février .....	80,50	3,73	95,85	4,17	264,—	3,98	94,—	4,26	93,60	4,27
2 mars .....	80,25	3,74	96,55	4,14	264,—	3,98	93,50	4,28	93,35	4,28
1 <sup>er</sup> avril .....	79,—	3,80	96,325	4,15	256,—	4,10	91,75	4,36	91,60	4,37
1 <sup>er</sup> mai .....	80,—	3,75	97,—	4,12	262,—	4,01	92,15	4,34	93,—	4,30
2 juin .....	79,50	3,77	97,45	4,10	263,50	3,98	93,20	4,29	93,75	4,27
1 <sup>er</sup> juillet .....	80,25	3,74	97,925	4,08	269,—	3,90	94,45	4,23	94,50	4,23
3 août .....	79,25	3,79	99,775	4,01	270,—	3,89	96,50	4,15	96,25	4,16
1 <sup>er</sup> septembre .....	80,—	3,75	99,90	4,00	270,—	3,89	96,—	4,17	96,70	4,14
1 <sup>er</sup> octobre .....	81,—	3,70	100,075	4,00	267,50	3,93	97,50	4,10	97,50	4,10
3 novembre .....	81,75	3,67	100,20	3,99	271,50	3,87	96,—	4,17	97,—	4,12
1 <sup>er</sup> décembre .....	82,25	3,65	100,25	3,99	272,50	3,85	98,—	4,08	97,75	4,09

\*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

**PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.**

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais. anthr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonde moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1934 Moyenne mensuelle ...	224,25	110,75	105,—	134,25	109,25	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 0-3	5-10-0
1935 Moyenne mensuelle ...	228,25	118,75	110,50	129,25	115,—	316,25	515,—	552,50	587,50	587,50	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
1935 Septembre .....	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Octobre .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Novembre .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Décembre .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
1936 Janvier .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Février .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Mars .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Avril .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Mai .....	237,—	125,—	115,—	130,—	122,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Juin .....	248,—	136,—	120,—	141,—	137,—	330,—	555,—	580,—	650,—	650,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Juillet .....	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Août .....	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Septembre .....	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Octobre .....	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0
Novembre .....	246,—	132,—	122,—	137,—	137,—	450,—	580,—	630,—	700,—	700,—	1.150,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3- 1-6	5-10-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES  
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1935 Moyenne mensuelle	76,56	68,32	81,63	75,63	41,15	89,84	17,90	16,18	0,52
1935 Août .....	76,57	66,03	77,31	62,16	49,05	86,90	17,44	17,65	0,58
Septembre .....	84,53	70,39	80,15	73,88	37,84	89,53	19,40	17,38	0,60
Octobre .....	89,70	71,54	88,06	76,40	36,36	92,27	19,91	17,85	0,79
Novembre .....	89,09	68,60	89,24	75,12	38,02	95,45	20,65	18,25	0,83
Décembre .....	95,58	69,75	88,72	75,40	39,61	98,35	20,58	18,06	0,79
1936 Janvier .....	102,38	70,77	88,01	76,44	47,60	108,26	20,97	18,10	0,68
Février .....	103,52	70,99	86,67	77,06	51,72	106,76	21,23	18,06	0,55
Mars .....	103,06	71,75	87,77	78,92	51,65	103,21	20,27	18,31	0,40
Avril .....	104,20	74,39	89,55	80,13	52,16	100,40	18,26	18,50	0,37
Mai .....	106,38	77,84	91,64	80,99	52,56	95,95	15,71	17,88	0,38
Juin .....	106,78	79,23	91,60	81,55	58,85	94,96	15,91	16,63	0,44
Juillet .....	108,84	80,61	91,79	80,34	47,77	95,47	16,24	17,10	0,46
Août .....	113,72	85,24	87,48	88,42	39,16	88,17	16,47	18,—	0,54
Septembre .....	111,44	86,45	88,07	90,80	34,05	92,09	18,27	18,13	0,66
Octobre .....	117,36	96,04	88,74	101,52	33,85	95,99	19,01	18,70	0,79

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1934 Moyenne mensuelle .....	86.483	125.114	366	320	584	29	436	462	2.197	22,8	3.275
1935 Moyenne mensuelle .....	82.990	120.165	381	323	571	27	432	473	2.207	22,6	3.323
1935 Août .....	82.356	119.542	396	312	591	27	441	477	2.245	23,2	3.535
Septembre .....	82.157	119.322	370	329	576	25	434	465	2.198	22,4	3.326
Octobre .....	83.356	121.045	424	347	624	30	460	516	2.402	24,6	3.041
Novembre .....	84.322	122.294	365	335	585	27	400	493	2.205	22,1	2.836
Décembre .....	83.918	121.728	384	324	594	28	460	492	2.283	22,4	2.558
1936 Janvier .....	84.264	122.207	433	370	636	31	496	561	2.527	24,8	2.498
Février .....	83.727	121.634	381	334	610	29	452	530	2.337	23,0	2.402
Mars .....	82.614	120.477	439	360	629	31	470	541	2.470	24,7	2.292
Avril .....	83.439	120.945	434	356	632	30	470	514	2.435	24,4	2.311
Mai .....	82.721	120.886	393	342	603	28	447	505	2.319	23,3	2.334
Juin .....	81.037	119.682	197	201	366	18	231	346	1.359	13,9	2.179
Juillet .....	83.179	121.325	427	371	628	31	492	550	2.499	25,6	2.084
Août .....	82.016	120.338	412	355	629	30	334	526	2.286	23,2	1.927
Septembre .....	78.363	114.606	367	315	538	25	402	512	2.159	22,2	1.712
Octobre .....	80.910	118.623	395	367	660	33	496	568	2.518	25,4	1.491

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1934 Moyenne mensuelle .....	364	3.674	113	817	37 (2)	242	242	4,0	181	4,8
1935 Moyenne mensuelle .....	391	3.644	114	792	42 (2)	255	247	5,1	192	4,5
1935 Août .....	410	3.621	110	792	40	259	251	5,7	191	5,1
Septembre .....	398	3.619	116	811	40	239	225	5,0	178	4,7
Octobre .....	415	3.659	132	803	41	260	255	6,0	216	4,9
Novembre .....	407	3.607	136	825	41	258	250	5,8	210	4,5
Décembre .....	424	3.721	133	824	42	270	260	5,6	204	4,5
1936 Janvier .....	426	3.699	136	848	42	273	268	5,7	210	4,1
Février .....	405	3.715	125	810	42	268	266	5,2	208	4,4
Mars .....	427	3.752	129	801	42	282	274	5,9	214	3,7
Avril .....	423	3.772	132	707	42	271	264	5,7	200	3,3
Mai .....	439	3.717	132	803	42	271	250	5,3	198	3,5
Juin .....	347	3.716	78	784	42	174	149	3,5	100	1,9
Juillet .....	423	3.718	138	805	41	252	245	5,4	217	3,8
Août .....	435	3.722	119	795	41	286	266	5,9	205	3,6
Septembre .....	422	3.726	112	799	42	268	269	6,2	209	2,8
Octobre .....	436	3.769	150	806	42	286	291	7,4	238	3,2

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.  
 (2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	COTON Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSE- RIES Quantité de farines déclarées	DISTIL- LERIES Production d'alcools
		Condition- nements de Verviers et de Dison (laine con- ditionnée ou simpl. pesée) (5)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclara- tions en consom- mation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1934 Moyenne mensuelle .....	21.000 (1) 22.396 (2) 26.714 (1) 34.536 (2)	1.306	3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784
1935 Moyenne mensuelle .....	26.714 (1) 34.536 (2)	2.230	3.491	18.517	16.616	120.750	16.552	15.938	33.057
1935 Août .....	34.536 (2)	1.960	3.697	—	14.687	59.365	16.460	18.532	35.534
Septembre .....		2.252	3.723	—	14.913	28.871	19.253	15.799	32.789
Octobre .....		2.906	3.620	73.048	20.470	78.013	19.370	14.482	35.449
Novembre .....		3.069	3.269	131.586	21.428	185.236	16.687	15.812	34.276
Décembre .....	2.234	3.461	17.024	12.598	191.137	14.441	15.355	37.482	
1936 Janvier .....	30.200 (1)	2.645	3.421	525	12.073	182.598	13.820	14.391	34.124
Février .....		2.718	3.290	299	11.411	172.277	12.350	14.956	33.714
Mars .....		2.711	3.387	74	12.963	159.957	14.756	16.363	35.699
Avril .....		2.668	3.454	—	13.341	147.650	14.099	16.879	28.577
Mai .....		2.191	3.279	—	13.973	131.214	16.299	18.400	30.698
Juin .....		1.557	3.354	—	14.609	107.553	20.886	18.192	32.227
Juillet .....		2.667	3.255	—	18.657	75.414	24.296	17.436	30.731
Août .....		2.204	3.323	—	17.599	58.748	17.368	17.859	22.120
Septembre .....		2.835	3.038	—	19.534	33.837	17.076	16.173	37.833
Octobre .....		3.505	2.783	72.081	22.752	84.535	18.070	15.048	39.827

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclara- tions en consom- mation (Tonnes)	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consom- mation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités	Valeurs (Milliers de francs)	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (4)
					(Millions de tiges)				(Kilogrammes)	
1934 Moyenne mensuelle .....	3.183	3.166	14	4.046	1.692	2.089	1.499	5.053	538,9	904,2
1935 Moyenne mensuelle .....	3.818	3.796	19	4.194	1.941	2.481	1.659	6.014	589,0	1.022,0
1935 Août .....	3.994	3.966	21	3.806	1.527	2.445	1.891	6.497	623,3	1.100,7
Septembre .....	4.034	4.007	12	4.270	1.600	2.972	1.897	6.859	582,5	1.030,6
Octobre .....	5.161	5.147	10	4.636	2.525	3.186	1.924	7.331	606,7	1.044,4
Novembre .....	4.236	4.220	11	4.337	1.454	2.591	1.635	6.460	606,4	1.022,6
Décembre .....	4.683	4.637	45	4.863	1.991	3.189	1.886	7.855	535,2	970,3
1936 Janvier .....	4.356	4.329	2	4.940	1.460	2.417	1.365	5.797	584,7	1.026,0
Février .....	4.228	4.238	6	3.991	1.687	2.171	1.602	6.288	566,9	1.000,1
Mars .....	4.502	4.486	5	4.228	1.647	2.833	2.611	7.868	536,7	975,0
Avril .....	4.597	4.552	13	4.132	1.423	2.469	2.033	6.892	535,8	
Mai .....	3.705	3.704	2	3.899	1.491	2.554	1.741	4.872	540,1	
Juin .....	3.928	3.923	10	3.647	1.708	2.349	1.424	5.589	578,0	
Juillet .....	4.305	4.292	9	4.641	2.437	2.692	1.730	7.112	667,0	
Août .....	3.876	3.880	7	4.696	1.985	3.292	2.492	8.321	666,5	
Septembre .....	4.750	4.704	11	4.742	2.117	2.735	2.604	8.476	687,0	
Octobre .....	4.543	4.547	14	5.657	2.203	3.128	2.371	7.918	682,4	

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.

(2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.

(4) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 18 mines sur 19 en exploitation.

(5) Non compris en 1934 les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.





**COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.**

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)			
<b>IMPORTATIONS :</b>														
1934 L'année .....	10,5	39,6	3.799	2.902	27.270	6.865	667	3.897	319,2	31.747	14.022	442		
1935 L'année .....	13,5	44,0	3.507	3.449	26.412	8.859	673	4.656	317,0	30.606	17.325	566		
1935 Août .....	1,1	3,4	286	268	2.152	742	59	378	17,6	2.498	1.409	564		
Septembre .....	1,3	4,6	328	323	2.302	704	50	381	28,3	2.681	1.440	537		
Octobre .....	1,9	6,1	415	435	2.318	824	66	446	32,1	2.801	1.743	622		
Novembre .....	1,4	4,3	284	338	2.278	854	51	424	25,5	2.613	1.647	630		
Décembre .....	1,1	3,7	345	368	2.423	1.008	55	425	43,7	2.824	1.848	654		
1936 Janvier .....	1,5	5,7	366	374	2.212	1.022	51	400	28,4	2.630	1.830	696		
Février .....	1,4	4,3	296	317	2.195	907	56	430	36,5	2.549	1.695	665		
Mars .....	1,3	4,2	303	335	2.293	956	69	462	35,6	2.666	1.794	673		
Avril .....	1,2	3,5	312	312	2.305	918	64	426	47,4	2.682	1.708	637		
Mai .....	1,1	3,5	332	327	2.350	912	60	424	34,0	2.743	1.701	620		
Juin .....	1,0	3,0	264	272	2.034	784	64	368	37,1	2.363	1.464	619		
Juillet .....	1,0	3,1	300	307	2.241	843	52	406	30,3	2.594	1.589	613		
Août .....	1,3	4,0	319	363	2.432	890	57	381	30,3	2.809	1.669	594		
Septembre .....	1,3	4,7	378	448	2.446	969	78	435	36,5	2.903	1.893	652		
Octobre .....	1,2	3,9	396	457	2.587	961	67	461	34,0	3.052	1.916	628		
<b>EXPORTATIONS :</b>														
1934 L'année .....	6,1	49,7	554	779	14.217	5.352	5.212	7.360	254,9	19.989	13.795	690	- 227	98,4
1935 L'année .....	8,0	66,1	560	873	14.736	6.854	4.995	8.014	339,5	20.299	16.146	795	- 1.179	93,2
1935 Août .....	0,7	5,7	38	65	1.297	525	406	671	19,1	1.742	1.286	738	- 124	91,2
Septembre .....	0,7	6,2	42	64	1.445	589	404	692	33,7	1.892	1.385	732	- 56	96,1
Octobre .....	0,6	6,1	53	88	1.523	743	477	819	32,6	2.055	1.687	821	- 56	96,8
Novembre .....	0,4	4,3	52	87	1.326	725	406	748	28,8	1.784	1.593	893	- 54	96,7
Décembre .....	0,3	3,5	48	93	1.346	693	385	748	28,0	1.780	1.565	879	- 283	84,7
1936 Janvier .....	0,5	4,1	56	90	1.357	737	373	727	21,6	1.786	1.580	885	- 250	86,3
Février .....	0,7	6,6	47	89	1.272	689	315	676	25,9	1.635	1.487	910	- 207	87,8
Mars .....	0,8	7,9	46	82	1.427	756	434	815	29,8	1.907	1.691	887	- 103	94,2
Avril .....	0,7	6,8	42	70	1.351	644	408	807	17,4	1.802	1.545	858	- 162	90,5
Mai .....	0,5	5,7	37	75	1.405	769	408	764	32,4	1.851	1.645	889	- 56	96,7
Juin .....	0,6	6,5	35	60	954	570	274	482	14,8	1.263	1.133	897	- 331	77,4
Juillet .....	0,6	6,7	45	83	1.438	775	510	848	13,0	1.994	1.725	865	+ 135	108,5
Août .....	0,4	4,2	48	83	1.555	674	446	857	11,1	2.048	1.629	795	- 40	97,6
Septembre .....	0,6	6,6	57	91	1.435	760	422	845	10,0	1.915	1.712	894	- 181	90,4
Octobre .....	0,4	5,2	66	105	1.374	763	448	888	10,5	1.888	1.772	939	- 144	92,5

**RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.**

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

OCTOBRE 1936.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dettes obligataires (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(Milliers de francs)										
<b>A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.</b>										
1. Banques .....	1	1	—	25.000	6.964	2.349	—	1.625	53.980	2.160
2. Assurances .....	5	4	1	1.834	6.106	1.978	22	1.702	—	—
3. Opérations financières .....	52	40	12	1.641.425	281.311	75.340	4.406	48.449	72.902	3.117
4. Exportations, importations ..	3	1	2	1.150	133	93	19	88	—	—
5. Commerce de fer et métaux ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	17	11	6	54.700	11.215	1.638	777	689	14.685	952
7. Comm. de prod. alimentaires	17	9	8	21.061	1.657	795	687	140	—	—
8. Commerces divers .....	87	65	24	70.170	22.651	15.191	3.137	8.008	3.041	168
9. Sucreries .....	2	2	—	33.950	1.397	1.419	—	—	2.983	180
10. Meuneries .....	8	8	—	12.479	43.163	10.930	—	8.884	—	—
11. Brasseries .....	7	6	1	11.615	6.518	1.150	12	310	—	—
12. Distilleries d'alcool .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	15	12	3	47.705	27.973	6.006	570	3.153	—	—
14. Carrières .....	14	9	5	109.380	8.359	2.208	8.101	1.859	6.753	442
15. Charbonnages .....	5	3	2	7.255	29.744	11.425	36	7.509	30.068	1.582
16. Mines et autres industr. extr.	1	1	—	400	17	17	—	—	—	—
17. Gaz .....	1	1	—	15.000	3.936	1.562	—	1.391	6.000	360
18. Électricité .....	5	5	—	131.530	28.233	10.913	—	800	51.576	2.875
19. Constructions électriques ...	11	9	2	60.558	77.145	19.855	1.180	16.830	83.097	5.004
20. Hôtels, théâtres, cinémas ...	21	15	6	17.589	5.688	1.011	1.861	482	—	—
21. Imprimerie, publicité .....	18	17	1	13.975	32.189	2.024	1	1.309	—	—
22. Textiles (lin, cot., laine, soie)	41	30	11	102.155	77.592	8.672	1.681	3.951	442	19
23. Mat. art. et prod. céramiques	10	6	4	12.020	6.132	194	328	79	33.985	1.735
24. Métallurg. et constr. mécan.	58	43	15	326.329	315.398	39.942	10.044	30.032	326.772	19.309
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	9	9	—	29.769	1.376	3.192	—	2.389	7.300	420
26. Papeteries (industries) .....	5	5	—	188.100	37.134	7.511	—	5.389	—	—
28. Produits chimiques .....	15	13	2	247.580	16.870	6.276	6.247	3.382	28.500	1.200
29. Industries du bois .....	7	7	—	15.700	221	350	—	141	813	49
30. Tanneries et corroiries .....	3	2	1	6.800	2.019	628	3	575	—	—
31. Automobiles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verrières et cristalleries ...	8	6	2	37.419	2.003	2.347	8.677	2.154	—	—
33. Glaceries .....	1	1	—	61.730	6.055	25.913	—	23.011	—	—
34. Industries diverses .....	49	36	13	112.211	49.517	10.046	1.940	4.680	1.000	60
35. Chemins de fer .....	1	1	—	597	294	13	—	210	—	—
36. Chemins de fer vicinaux ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation .....	6	6	—	22.400	1.450	1.462	—	972	—	—
38. Télégraphes et téléphones ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	1.699	68
40. Autobus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés ...	3	3	—	650	60	26	—	—	776	46
42. Divers non dénommés .....	2	1	1	4.500	278	10	2	—	—	—
TOTAL .....	508	386	122	3.444.736	1.185.540	272.486	49.731	180.193	726.372	39.746
<b>B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.</b>										
1. Banques et sociétés financ.	4	3	1	180.438	20.757	7.254	5	2.349	—	—
2. Sociétés commerciales .....	9	5	4	141.889	27.951	5.187	19.658	2.677	—	—
3. Sociétés industrielles .....	18	14	4	366.243	50.084	56.647	9.159	36.626	—	—
4. Sociétés agricoles .....	9	6	3	91.600	21.108	2.920	1.601	615	—	—
5. Services publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	14.346	671
TOTAL .....	40	28	12	780.170	78.386	72.008	30.423	42.267	14.346	671
<b>C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.</b>										
1. Sociétés d'électricité .....	1	1	—	38.750	9.506	3.602	—	2.061	—	—
2. Chemins de fer .....	1	—	1	125.000	29.365	—	3.377	—	5.810	320
3. Tramways .....	1	1	—	54.000	83.146	13.969	—	12.420	19.175	1.055
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses .....	7	7	—	283.160	90.551	27.450	—	3.870	11.792	603
TOTAL .....	10	9	1	500.910	153.338	45.021	3.377	18.351	36.777	1.978
TOTAL GÉNÉRAL .....	558	423	135	4.725.816	1.260.492	389.515	83.531	240.811	777.495	42.395

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'octobre, (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État .....	89.152
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	15.312
Coupons d'emprunts des provinces et des communes .....	24.328
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	22.240

TOTAL... 151.032

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État .....

6.020

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I. — Détail des émissions (milliers de francs).

OCTOBRE 1936.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				ÉMISSIONS		Primes d'émission	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL		
	anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée			coopératives et unions du crédit		(Actions)				D'OBLIGATIONS			Apports en nature (compris dans les consti- tutions et augmentations de capital)	Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		DE CAPITAL		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
1. Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances .....	—	—	—	1	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières .....	5	965	957	5	211	1	10.000	11.000	11.000	3	7.055	3.300	250	—	2	300	—	—	—	—	—
4. Exportations, importations .....	1	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux .....	—	—	—	—	—	1	1.500	500	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.125
6. Commerce d'habillem. et amcubl. ....	8	2.850	2.778	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.007	—	—	—	—	—	—	3	2.000
7. Commerce de prod. alimentaires .....	8	1.380	1.347	3	1	—	—	—	—	—	—	—	1.042	—	1	2.000	—	—	—	—	—
8. Commerces divers .....	21	4.522	4.128	5	35	7	3.165	5.220	5.060	—	—	—	1.487	4.450	1	325	—	—	—	5	3.850
9. Sucreries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries .....	1	285	285	—	—	1	3.200	8.800	8.800	—	—	—	285	8.800	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries .....	—	—	—	—	—	1	5.250	4.250	4.250	—	—	—	—	4.250	—	—	—	—	—	1	900
12. Distilleries d'alcool .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires .....	—	—	—	—	—	1	600	300	60	—	—	—	—	—	1	2.000	—	—	—	2	392
14. Carrières .....	—	—	—	—	—	1	—	12.500	12.500	—	—	—	—	12.500	—	—	—	—	—	1	200
15. Charbonnages .....	—	—	—	—	—	1	—	20.000	20.000	—	—	—	—	20.000	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives .....	—	—	—	—	—	1	62.210	3.000	3.000	—	—	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz .....	—	—	—	—	—	1	12.000	12.000	12.000	—	—	—	—	12.000	—	—	—	—	—	—	—
18. Électricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques .....	—	—	—	—	—	2	5.500	6.500	6.500	—	—	—	—	6.500	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas .....	4	585	445	—	—	1	175	65	13	—	—	—	195	—	2	1.301	—	—	—	1	700
21. Imprimerie, publicité .....	3	171	171	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie) .....	1	500	500	—	—	4	24.627	70.355	70.355	—	—	—	499	65.600	3	8.205	—	—	—	2	5.700
23. Matériaux artificiels et céramiq. ....	1	150	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	375
24. Métallurgie et construct. mécan. ....	2	1.360	1.360	—	—	5	16.956	201.340	201.340	—	—	—	1.200	200.740	1	550	—	—	—	4	4.420
25. Construct. (bât. et trav. publics) .....	2	300	300	1	50	—	—	—	—	—	—	—	190	—	2	1.340	—	—	—	1	720
26. Papeteries (industries) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	1	50.000	1.800	1.800	—	—	—	1.800	—	—	—	—	—	—	1	27.500
28. Produits chimiques .....	3	4.225	4.162	—	—	—	—	—	—	—	—	—	750	—	—	—	—	—	—	2	11.000
29. Industries du bois .....	1	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.494	—	1	600	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries .....	—	—	—	—	—	1	2.000	48.000	48.000	—	—	—	—	48.000	—	—	—	—	—	1	3.600
34. Industries diverses .....	5	11.750	3.462	—	—	1	15.000	7.500	7.500	—	—	—	1.303	7.500	2	1.700	—	—	—	4	1.454
35. Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation .....	3	850	850	1	10	1	500	2.500	2.500	—	—	—	650	2.500	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe, téléphones .....	—	—	—	—	—	1	200.000	50.000	50.000	—	—	—	—	50.000	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés .....	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	70	31.943	22.845	16	317	33	412.683	465.630	464.928	3	7.055	3.300	13.177	445.840	16	18.321	—	—	—	30	63.936

(\*) Coopératives et Unions du Crédit : 8 sociétés dissoutes au capital minimum de 688.000 francs.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES  
EN OCTOBRE 1936.**

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)			Émissions d'obligations		Primes d'émission	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augm. nominale	Montant libéré	Nombre		Montant	Apports en nature (compris dans les constitutions et augment. de capital)	Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augment. de capital)	Liquid.		Fusions
													Montant		

**1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.**

En Belgique.....	70	31.943	22.845	32	362.683	463.830	463.128	3	7.055	3.300	11.377	445.840	18.321	—	36.436
En Belgique et à l'étr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo Belge.....	—	—	—	1	50.000	1.800	1.800	—	—	—	1.800	—	—	—	27.500
<b>TOTAL...</b>	<b>70</b>	<b>31.943</b>	<b>22.845</b>	<b>33</b>	<b>412.683</b>	<b>465.630</b>	<b>464.928</b>	<b>3</b>	<b>7.055</b>	<b>3.300</b>	<b>13.177</b>	<b>445.840</b>	<b>18.321</b>	<b>—</b>	<b>63.936</b>

**2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.**

Jusqu'à 1 million .....	64	12.693	11.883	12	5.896	3.685	2.983	—	—	—	5.941	1.450	13.071	—	10.981
De plus de 1 à 5 millions	5	9.250	8.962	7	122.787	22.705	22.705	3	7.055	—	7.236	16.150	5.250	—	19.455
De plus de 5 à 10 millions	1	10.000	2.000	4	27.200	28.550	28.550	—	—	—	—	28.550	—	—	6.000
De plus de 10 à 20 mill.	—	—	—	5	23.800	68.700	68.700	—	—	3.300	—	57.700	—	—	—
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	4	227.000	187.990	187.990	—	—	—	—	187.990	—	—	27.500
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 100 millions	—	—	—	1	6.000	154.000	154.000	—	—	—	—	154.000	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>70</b>	<b>31.943</b>	<b>22.845</b>	<b>33</b>	<b>412.683</b>	<b>465.630</b>	<b>464.928</b>	<b>3</b>	<b>7.055</b>	<b>3.300</b>	<b>13.177</b>	<b>445.840</b>	<b>18.321</b>	<b>—</b>	<b>63.936</b>

**INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES (1).**

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES  
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i> )	PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES		OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE					
			Emprunts directs des pouvoirs publics (2)		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)	
			en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	milliers de fr.		milliers de fr. <sup>1</sup>	millions	milliers de francs					
1934 Moyenne mens. .	205.903	Année 1934 .....	350.000	(3)	499.740	175.829	170.401	223.400		
1935 Moyenne mens. .	205.146	Année 1935 .....	160.000	fr. fr. 700	452.204	145.942	206.355	192.920		
1935 Août .....	161.867	1935 Septembre .....	—	—	30.369	798	13.302	14.374		
Septembre .....	156.086	Octobre .....	—	—	39.370	3.346	12.054	27.489		
Octobre .....	238.566	Novembre.....	(4)	—	24.292	3.817	8.907	20.846		
Novembre.....	152.007	Décembre .....	60.000	—	64.066	113.231	14.162	22.834		
Décembre .....	174.824	1936 Janvier .....	—	—	21.041	2.792	17.159	20.310		
1936 Janvier .....	212.334	Février .....	—	£ 8,6 Kr. suéd. 20	33.128	3.023	9.258	15.661		
Février .....	175.716	Mars .....	20.000	—	38.828	4.352	15.155	9.831		
Mars .....	169.950	Avril .....	—	—	24.040	2.942	12.708	11.211		
Avril .....	171.535	Mai .....	—	—	26.900	4.968	22.013	7.509		
Mai .....	193.719	Juin .....	—	—	34.150	1.144	30.908	12.291		
Juin .....	239.110	Juillet .....	—	—	30.705	2.055	15.055	14.803		
Juillet .....	237.460	Août .....	400.000	—	35.899	13.912	30.084	17.438		
Août .....	173.275	Septembre .....	(5) 1.375.000	—	43.687	3.421	22.590	22.684		
Septembre .....	173.393	Octobre .....	—	—	48.370	3.276	12.890	21.438		
Octobre.....	197.022	Novembre.....	—	—	27.803	2.311	16.150	58.272		

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de Bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(4) Il a été émis, en novembre 1935, par la ville d'Anvers, un emprunt bons de caisse de 35 millions de francs à un an, 4,50 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt Dette Unifiée, un milliard de francs, 4 p. c., placé en Bourse au cours du jour au fur et à mesure des besoins de la Trésorerie (à fin septembre, 800 millions environ étaient émis); Emprunt Ville de Bruxelles, 375 millions de francs, 4 p. c., émis au pair.

**RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.**
**Tableau rétrospectif.**

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut distribué aux action- naires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obliga- tions bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(Milliers de francs)										
Année 1934 .....	7.334	4.275	3.059	48.685.737	—	3.003.041	1.669.209	2.182.977	10.512.906	571.252
Année 1935 .....	7.183	4.324	2.859	44.715.205	—	2.875.215	1.219.768	2.167.319	10.292.678	564.900
10 premiers mois 1935 .....	6.158	3.718	2.440	36.660.212	12.916.049	2.282.817	995.319	1.716.377	8.512.301	472.937
10 premiers mois 1936 .....	6.359	4.690	1.669	36.774.525	13.490.202	3.402.612	944.307	2.326.316	9.122.844	494.970
1935 Août .....	154	90	64	1.351.984	—	50.508	27.353	33.898	573.219	33.579
Septembre .....	244	141	103	942.818	—	68.997	31.173	43.877	634.400	34.166
Octobre .....	559	369	190	4.792.791	—	312.002	161.588	204.808	785.550	44.864
Novembre .....	260	167	93	3.304.991	—	288.439	86.374	226.111	979.608	48.929
Décembre .....	277	187	90	3.266.733	—	233.804	32.036	178.288	800.769	43.034
1936 Janvier .....	114	93	21	508.937	283.422	67.137	2.820	43.899	1.595.677	88.355
Février .....	199	150	49	471.915	140.659	36.077	7.722	20.741	706.928	40.974
Mars .....	1.259	947	312	4.482.845	2.191.441	428.791	85.615	294.316	644.051	35.729
Avril .....	1.571	1.153	418	6.780.715	1.935.297	672.822	363.505	415.289	906.630	45.784
Mai .....	1.160	848	312	8.433.322	4.778.732	860.251	153.399	615.073	924.396	46.611
Juin .....	654	463	191	2.989.370	822.141	282.482	74.694	175.217	837.025	44.215
Juillet .....	410	301	109	5.971.791	1.460.188	473.755	104.539	396.097	1.401.242	76.602
Août .....	174	121	53	1.299.458	298.526	80.595	55.812	51.517	702.846	39.977
Septembre .....	260	191	69	1.110.356	319.304	111.187	12.670	73.374	626.654	34.328
Octobre .....	558	423	135	4.725.816	1.260.492	389.515	83.531	240.811	777.495	42.395

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

**ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.**
**(Sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée.)**
**Tableau rétrospectif (milliers de francs).**

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ACTIONS)			ÉMISSIONS D'OBLI- GATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS NETTES (*)		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré	Nombre			Montant	Montant nominal		Apports en nature (compris dans les constitutions et augmentations de capital)	Incorporations de réserves au capital (comprises dans les augmentat. de capital)
Année 1934 .....	594	1.401.297	1.209.700	189	1.741.069	666.130	605.910	21	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	—	437.328	
Année 1935 .....	770	1.410.076	1.336.064	256	3.018.270	1.480.408	1.325.847	24	191.650	3.082.134	129.174	2.065.677	—	917.058	
10 prem. mois 1935 .....	550	1.107.772	1.052.448	189	1.690.999	1.191.681	1.106.823	22	140.750	2.440.203	113.950	1.742.749	—	671.222	
10 prem. mois 1936 .....	823	738.425	622.610	216	1.657.195	1.311.933	1.206.615	22	195.505	2.245.863	64.687	1.085.241	445.840	558.336	
1935, Août .....	51	31.061	29.433	9	74.010	21.480	19.830	2	600	53.141	—	22.707	—	27.156	
Septembre .....	60	30.803	25.947	15	38.655	72.185	70.993	—	—	102.988	—	88.367	—	8.573	
Octobre .....	67	57.493	55.592	17	126.305	41.766	40.693	2	2.200	101.459	—	81.330	—	17.155	
Novembre .....	78	69.237	62.293	16	295.660	110.670	55.553	1	900	180.807	3.724	76.492	—	45.978	
Décembre .....	142	233.067	221.323	51	1.031.611	178.057	163.471	1	50.000	461.124	11.500	246.436	—	199.858	
1936 Janvier .....	95	78.275	63.464	14	121.622	85.397	84.597	1	6.000	169.672	3.887	118.095	—	39.853	
Février .....	72	41.479	38.334	20	78.974	65.811	44.002	1	34.000	141.290	—	54.623	—	61.713	
Mars .....	94	41.737	35.430	29	241.455	91.899	77.714	1	400	134.036	14.000	75.599	—	51.945	
Avril .....	75	21.318	18.330	15	194.943	112.557	103.202	1	4.500	138.375	1.750	100.134	—	27.648	
Mai .....	90	50.018	38.327	29	65.496	76.246	72.941	3	36.000	162.264	—	87.165	—	60.103	
Juin .....	116	157.945	156.633	31	410.277	121.898	72.398	4	55.350	335.193	32.500	204.718	—	112.163	
Juillet .....	87	97.479	84.217	19	62.567	195.563	191.191	1	15.000	308.042	500	252.581	—	38.327	
Août .....	59	19.484	17.013	8	8.660	37.432	37.362	6	36.200	93.116	—	34.802	—	55.773	
Septembre .....	65	198.747	148.017	18	60.518	59.500	58.280	1	1.000	259.247	8.750	144.347	—	71.700	
Octobre .....	70	31.943	22.845	33	412.683	465.630	464.928	3	7.055	504.628	3.300	13.177	445.840	39.111	

(\*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces.

(1) Antérieurement, ces opérations étaient relativement peu importantes, et nous les comprenons dans les apports en nature.

**RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE** (d'après le « Moniteur belge »).

**1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).**

*(Millions de francs.)*

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1934 .....	2.823	2.746	2.638	8.207	—
Année 1935 .....	2.625	2.774	2.935	8.334	—
1935 Août .....	168	248	229	635	5.372
Septembre .....	195	231	261	687	6.059
Octobre .....	251	245	273	770	6.829
Novembre .....	243	246	253	742	7.571
Décembre .....	266	241	256	763	8.334
1936 Janvier .....	338	229	254	820	820
Février .....	201	225	259	685	1.505
Mars .....	200	233	279	712	2.217
Avril .....	226	232	256	714	2.932
Mai .....	231	231	241	703	3.635
Juin .....	187	222	239	649	4.284
Juillet .....	215	242	253	709	4.993
Août .....	216	242	274	732	5.726
Septembre .....	251	247	273	771	6.497
Octobre .....	278	255	303	836	7.333

**2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 31 octobre 1936 pour les exercices 1935 et 1936 (non compris les additionnels provinciaux et communaux).**

*(Millions de francs.)*

	Exercice 1935 (**)		Exercice 1936		Octobre 1936	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1935 (**)	l'exerc. 1936
<b>I. Contributions directes .....</b>	<b>2.620</b>	<b>2.914</b>	<b>1.526</b>	<b>1.499</b>	—	<b>278</b>
<b>II. Douanes et accises .....</b>	<b>2.792</b>	<b>2.791</b>	<b>2.322</b>	<b>2.308</b>	—	<b>255</b>
dont douanes .....	1.456	1.468	1.291	1.238	—	136
accises .....	1.103	1.084	869	(*) 1.054	—	100
<b>III. Enregistrement .....</b>	<b>2.936</b>	<b>2.592</b>	<b>2.629</b>	<b>2.567</b>	—	<b>303</b>
dont enregistrement et transcr.	521	360	406	475	—	50
successions .....	186	192	193	187	—	23
timbre, taxe de transm.	2.187	2.005	1.997	1.870	—	227
<b>Total ...</b>	<b>8.348</b>	<b>8.298</b>	<b>6.477</b>	<b>6.374</b>	—	<b>836</b>
<b>Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires .....</b>	<b>+ 50</b>		<b>+ 103</b>			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

L'exercice 1936, commencé le 1er janvier 1936, se clôturera le 31 juillet 1937.

(\*) Accises et taxes spéciales de consommation.

(\*\*) Exercice clos depuis le 30 septembre 1936.

**COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.**

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1934 2 janvier .....	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1935 2 janvier .....	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1935 1 <sup>er</sup> octobre .....	141/7 1/2	33.088,62	29 3/8	618,29	53,52
4 novembre .....	141/5	33.136,56	29 1/2	622,74	53,21
2 décembre .....	141/0	33.044,59	29 1/4	617,57	53,51
1936 2 janvier .....	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
3 février .....	140/11	33.248,76	19 13/16	421,14	78,95
2 mars .....	141/1 1/2	33.212,84	19 1/2	413,44	80,33
1 <sup>er</sup> avril .....	140/8	33.090,84	19 15/16	422,54	78,31
1 <sup>er</sup> mai .....	140/10	33.082,22	20 5/16	429,86	76,96
2 juin .....	139/2	33.076,35	19 7/8	425,56	77,72
1 <sup>er</sup> juillet .....	139/0 1/2	33.175,16	19 7/16	417,82	79,40
4 août .....	138/7 1/2	33.167,67	19 1/2	420,32	78,91
1 <sup>er</sup> septembre .....	138/2 1/2	33.180,40	19 11/16	425,17	78,04
1 <sup>er</sup> octobre .....	140/5 1/2	33.044,66	19 15/16	422,57	78,20
3 novembre .....	142/2	33.108,04	20 1/8	422,23	78,41
1 <sup>er</sup> décembre .....	141/7	33.047,59	21 1/8	444,22	74,39

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.  
(2) L'once troy = 31,103481 grammes.

**Banque Nationale de Belgique**

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Loi du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1934 .....	13.265.240	3.480.181	286.917	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.262.197
Année 1935 } jusqu'au 31 mars .....	12.497.675	5.874.357	724.515	1.037.962	19.796.655	3.956.095	165.065	23.917.815
Année 1935 } depuis le 1 <sup>er</sup> avril .....	16.881.985							
1935 Septembre .....	17.077.045	6.716.754	602.078	811.622	20.680.995	4.834.104	129.459	25.644.558
Octobre .....	17.286.892	6.824.295	576.349	811.622	20.982.434	4.841.859	118.536	25.942.829
Novembre .....	17.249.784	6.750.347	564.059	811.622	20.820.833	4.815.932	207.313	25.844.078
Décembre .....	17.334.770	6.528.958	489.433	811.622	20.668.636	4.785.032	200.288	25.653.956
1936 Janvier .....	17.053.199	6.295.633	441.095	801.509	20.620.771	4.325.027	129.548	25.075.346
Février .....	16.913.178	6.118.025	407.275	798.981	20.416.458	4.213.072	97.053	24.726.583
Mars .....	16.634.810	5.893.864	455.738	798.981	20.722.516	3.460.855	86.021	24.269.392
Avril .....	16.909.543	6.095.275	382.152	798.981	21.118.596	3.405.775	134.324	24.658.695
Mai .....	17.687.980	6.497.675	383.142	798.981	21.348.164	4.380.098	110.510	25.838.772
Juin .....	18.538.974	6.852.140	407.077	798.981	21.640.938	5.313.298	110.069	27.064.905
Juillet .....	18.713.674	7.034.540	396.167	788.767	22.131.129	5.133.355	103.312	27.367.796
Août .....	18.647.240	6.983.622	373.270	786.214	22.411.337	4.689.120	112.216	27.212.673
Septembre .....	18.562.466	6.785.521	375.037	786.214	22.555.519	4.163.212	211.184	26.929.915
Octobre .....	18.620.267	6.850.273	350.525	786.214	22.569.031	4.275.057	188.713	27.032.801
Novembre .....	18.500.435	6.793.699	345.234	786.214	22.328.964	4.396.316	133.757	26.859.037